



Bulletin Officiel

N° 4094 Jeudi 26 Avril 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES	
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI AMS	2-9
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	10-12
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T- SICAF » SA	13
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	
TUNIS INTERNATIONAL BANK	14
SICAV BH OBLIGATAIRE	15
SICAV BH PLACEMENT	15
RESOLUTIONS ADOPTEES	
LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX « ASSURCREDIT »	16-17
TUNIS INTERNATIONAL BANK	18-19
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
BANQUE NATIONALE AGRICOLE BNA -	20-21
COMMUNIQUE DE PRESSE	
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »	22
EL WIFACK LEASING	22
SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT SA -	23
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	24
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	24
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
ATL 2012-1	25-27
COURBE DES TAUX	28
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	29-30
ANNEXE I	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX « ASSURCREDIT »	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 SOCIETE ASSURANCES HAYETT	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
STRATEGIE ACTIONS SICAV SA	
FONDS COMMUN DE PLACEMENT « ATTIJARI FCP CEA »	
FCP MAXULA STABILITY	

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF – AMS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis . L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1^{er} janvier 2012.

* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1962

Capital social : 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

Catégorie A : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

Catégorie B : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie C : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

Catégorie D : 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

Pour les catégories B et C : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997

- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998

- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997

- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hédi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001

- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003

- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996
- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179
- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	24,374%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
LES CESSIONNAIRES	1 658 614	8 293 070	67,377%
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

Après l'offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	17,333%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
LES CESSIONNAIRES	1 192 891	5 964 455	34,460%
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
« S.P.D.I.T- SICAF » SA**

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -SPDIT SICAF- port à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Général Extraordinaire, réunie le 19/04/2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 28/02/2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 120 000 de dinars** par prélèvement sur le compte «Report à nouveau», par l'émission de **1 120 000 action nouvelles gratuites** de nominal un (01) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (01) action nouvelle gratuite pour vingt quatre (24) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 26 880 000 dinars à 28 000 000 dinars.

L'Assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **03 Mai 2012** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer, à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en bourse :

♦ Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **03 Mai 2012**.

♦ Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

♦ Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **03 Mai 2012**.

AVIS DES SOCIETES

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT
AU CAPITAL DE 50,000,000.- DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL AU 18, AVENUE DES ETATS D'AMERIQUE
1002 TUNIS-BELVEDERE
REGISTRE DU COMMERCE – TUNIS NO. B1110321996

**AVIS DE CONVOCATION A LA REUNION DE LA 29^{EME} ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 3 mai 2012 à 11 heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2011
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2011
- 3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2011.
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2011
- 5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2011
- 6) Election des membres du conseil d'administration pour les années 2012-2013-2014.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.
Tous les documents destinés à cette assemblée seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

Le Président du Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**SICAV BH OBLIGATAIRE****Société d'Investissement à Capital Variable**

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord – Tunis

La SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Vendredi 18 mai 2012 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nouria 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 332

— ** —

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**SICAV BH PLACEMENT****Société d'Investissement à Capital Variable**

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

La SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Jeudi 10 mai 2012 à 10H**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nouria 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 333

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Les Assurances des Crédits Commerciaux « ASSURCREDIT »
Siège social : 7, Rue 8010 –Cité Montplaisir- 1002 Tunis

Projet des résolutions de la société ASSURCREDIT à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2012.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, approuve sans aucune réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le bilan et les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2011, approuve les conventions qui y sont inscrites, et ce conformément aux dispositions des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate le bénéfice de l'exercice d'un montant de Quatre vingt Dix Sept Mille Huit Cent Treize Dinars, Trois Cent Cinquante Huit Millimes et décide de l'affecter pour la résorption en partie des pertes antérieures:

- bénéfice de l'exercice: 97.813,358 dinars
- pertes antérieures : 222.981,748 dinars
- perte à reporter : 125.168,39 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2011 à un montant net de toute retenue, le Conseil d'Administration procédera à leur répartition entre les Administrateurs et ils seront payés aux sociétés qu'ils représentent (pour les personnes morales) sauf indications contraires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2011 à un montant de net de toute retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux termes de l'article 17 des statuts, ratifie la nomination de Madame Souheila CHABCHOUB en qualité d'Administrateur pour une durée qui prend fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Représentant légal de la société à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

بنك تونس العالمي

مقرها الاجتماعي: 18 شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

مشروع القرارات التي ستعرض في اجتماع الجلسة العامة العادية التي ستعقد
يوم الخميس الموافق لـ 3 ماي 2012

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة و تقرير مراقب الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية
2011 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواه.

تقت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

اطلعت الجلسة العامة على الميزانية و على جميع الحسابات و الكشوف المتعلقة بالسنة المالية المنتهية
في 31 ديسمبر 2011.

تقت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

بما أن الأرباح الصافية الغير المجمعة المسجلة بالنسبة للسنة المالية 2011، بلغت 10,307,657
دولار أمريكي و أن الرصيد المرحل من السنة الماضية بلغ 5,931,706 دولار أمريكي، يصبح
المبلغ الجملي القابل للتخصيص 16,239,363 دولار أمريكي يوزع على النحو التالي:

1,030,765	- احتياطي قانوني
1,000,000	- احتياطي عام
2,000,000	- احتياطي آخر (1)
5,000,000	- توزيع أرباح
200,000	- صندوق اجتماعي
7,008,598	- رصيد مرحل

المجموع

16,239,363

- Suite -

(1) قررت الجلسة تخصيص 2000,000 دولار أمريكي كاحتياطي آخر لتغطية المخاطر المحتملة، كما قررت الجلسة منح مجلس الإدارة الصلاحيات اللازمة لكيفية توظيف ذلك المبلغ لتغطية تلك المخاطر إذا اقتضى الأمر لذلك.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الرابع

صادقت الجلسة العامة على منح أعضاء مجلس الإدارة مبلغا صافيا قدره 150 ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الخامس

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما و نهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون المصرف للسنة المالية 2011 المذكورة.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

عملا بأحكام المادة 20 من النظام الأساسي للبنك، قررت الجلسة العامة انتخاب الآتي ذكرهم كأعضاء بمجلس إدارة البنك لمدة ثلاثة أعوام تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي تبت في السنة المالية 2014.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السابع

فوضت الجلسة العامة كل الصلاحيات لمن يحمل نظيرا أو نسخة أو مضمونا من هذا المحضر قصد إتمام إجراءات الإيداع و النشر و كل الموجبات القانونية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS						
<u>1er Trimestre 2012</u>						
(unité : en 1000 DT)						
	1er Trimestre 2012	1er Trimestre 2011	au 31.03.2012	au 31.03.2011	au 31.12.2011	Variations Mars 2012/Mars 2011
1- Produits d'exploitation bancaire	<u>107 876</u>	<u>105 280</u>	<u>107 876</u>	<u>105 280</u>	<u>433 068</u>	<u>2,5%</u>
a- Intérêts	85 270	86 101	85 270	86 101	336 605	-1,0%
b- Commissions en produits	11 846	9 815	11 846	9 815	49 529	20,7%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	8 269	6 941	8 269	6 941	30 346	19,1%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	2 491	2 423	2 491	2 423	16 588	2,8%
2- Charges d'exploitation bancaire	<u>38 243</u>	<u>43 810</u>	<u>38 243</u>	<u>43 810</u>	<u>171 865</u>	<u>-12,7%</u>
a- Intérêts encourus	38 005	43 510	38 005	43 510	170 469	-12,7%
b- Commissions encourues	238	300	238	300	1 396	-20,7%
3- Produit net bancaire	<u>69 633</u>	<u>61 470</u>	<u>69 633</u>	<u>61 470</u>	<u>261 203</u>	<u>13,3%</u>
4- Autres produits d'exploitation	<u>76</u>	<u>117</u>	<u>76</u>	<u>117</u>	<u>431</u>	<u>-35,0%</u>
5- Charges opératoires, dont :	<u>33 897</u>	<u>31 936</u>	<u>33 897</u>	<u>31 936</u>	<u>138 831</u>	<u>6,1%</u>
a- Frais du personnel	26 285	24 463	26 285	24 463	106 431	7,4%
b- Charges Générales d'exploitation	6 120	6 137	6 120	6 137	26 431	-0,3%
6- Structure du portefeuille			<u>710 552</u>	<u>660 871</u>	<u>762 116</u>	<u>7,5%</u>
a- Portefeuille titres-commercial			330 022	311 411	392 456	6,0%
b- Portefeuille d'investissement			380 530	349 460	369 660	8,9%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			<u>6 137 316</u>	<u>5 510 459</u>	<u>5 897 929</u>	<u>11,4%</u>
8- Encours des dépôts, dont :			<u>4 725 459</u>	<u>4 750 295</u>	<u>4 964 058</u>	<u>-0,5%</u>
a- Dépôts à vue			1 364 782	1 328 508	1 608 399	2,7%
b- Dépôts d'épargne			1 735 432	1 557 166	1 692 687	11,4%
9- Emprunts et ressources spéciales			<u>481 261</u>	<u>534 511</u>	<u>455 286</u>	<u>-10,0%</u>
10- Capitaux Propres **			<u>575 302</u>	<u>548 040</u>	<u>536 812</u>	<u>5,0%</u>

** Compte non tenu du résultat de la période

- Suite -

**NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2012**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2012 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2011 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2012 et au 31.03.2011 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2012

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 6.137 millions de dinars au 31.03.2012 contre 5.510 millions de dinars au 31.03.2011, enregistrant ainsi une augmentation de 11,4 %.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2011 et Mars 2012 une diminution de 25 millions de dinars, soit une légère baisse au taux de 0,5 %.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 108 millions de dinars au 31/03/2012 contre 105 millions de dinars au 31/03/2011 enregistrant une augmentation de 2,6 millions de dinars, soit un taux d'accroissement de 2,5 %.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, cependant, enregistré une diminution de 5,6 millions de dinars, soit un taux de régression de 12,7 %.

- Le produit net bancaire s'est établi à 69,6 millions de dinars au 31.03.2012 contre 61,5 millions de dinars au 31.03.2011, enregistrant ainsi une augmentation de 13,3 %.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de 6,1 % entre Mars 2011 et Mars 2012.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège Social : 07, Rue Borjine Montplaisir 1073

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurances « Tunis Re », réuni le mercredi 25 avril 2012, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 5 juin 2012, la distribution de 0,325 Dinar par action, de dividende relatif à l'exercice 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 341

— *** —

COMMUNIQUE DE PRESSE

El wifack Leasing

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Le Conseil d'Administration de la société El Wifack leasing, réuni le 27.03.2012, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire et de lui proposer :

- Une augmentation du capital de 10 MD pour le porter de 15MD à 25 MD en deux tranches de 5MD chacune :
 - La première tranche sera réalisée au cours de l'exercice 2012, à libérer totalement à la souscription, par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison d'une (1) action nouvelle souscrite pour trois (3) actions anciennes , au prix d'émission de 13 dinars , soit 5 dinars de nominal et 8 dinars de prime d'émission.
 - La date de réalisation de la deuxième tranche sera fixée par le Conseil d'Administration.
- Une mise à jour des statuts de la société.

Le Conseil a délégué au président directeur général de fixer la date et le lieu de la tenue cette assemblée.

Le même Conseil d'Administration a décidé de désigner M. Khemis BABA, directeur administratif et financier de la société, en tant que Directeur Général Adjoint et ce à partir du 01.04.2012.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 339

AVIS DES SOCIETES ***COMMUNIQUE DE PRESSE**

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
-SOPAT SA-
Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Té Boulba.

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité de la Société de production Agricole Te Boulba**« SOPAT »**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions « **SOPAT** » et l'intermédiaire en bourse **MENA CAPITAL PARTNERS « MCP »** informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 20 avril 2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de **la société de production Agricole Te Boulba « SOPAT »** est rentré en vigueur le **31 décembre 2007**.

A la date de clôture du contrat, soit le **20 avril 2012**, ce contrat est composé de **quatre vingt et un mille six cent soixante dix neuf (81 679)** actions et de **cent quinze mille six cent dix huit (115 618)** dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien ASSAD s'est réuni le jeudi 12 avril 2012 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2011.

En outre il a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 15H.
2. Proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0,380 DT par action.
3. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 16H, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 11.500.000 DT à 12.000.000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 mille dinars (500.000 DT) et l'émission de 500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 332

— *** —

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** et du public que le conseil d'administration de la banque réuni le 20 Avril 2012, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur un projet d'augmentation de capital d'un montant de **126.560.000 Dinars**, pour le porter de 124.300.000 Dinars à 250.860.000 Dinars et ce, par l'émission de 25.312.000 actions nouvelles comme suit :

- ✓ **Augmentation en numéraire d'un montant de 101.700.000 Dinars** par l'émission de 20.340.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **neuf (9) actions nouvelles souscrites pour onze (11) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars**, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission. La libération de ladite augmentation de capital se fera en deux tranches, soit :
 - La première moitié de l'augmentation à la souscription en 2012, ce qui revient à libérer 5,500 dinars par action (2,500 dinars représentant la moitié du nominal et 3,000 dinars la prime d'émission).
 - La moitié restante en 2013, ce qui revient à libérer 2,500 dinars par action représentant la moitié restante du nominal.
- ✓ **Augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 24.860.000 Dinars** par l'émission de 4.972.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et ce, en deux tranches comme suit :
 - Une première tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2012 à la date d'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.
 - Une deuxième tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2013 à la date de la libération de la deuxième moitié de l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 326

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2012-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

otation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

rise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'Arab Tunisian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 2011 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 30 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,588%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,678%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,717%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,769%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,821%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,859%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,924%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,976%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,015%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,080%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,117%	1 007,324
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,131%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,198%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,459%	1 022,381
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,743%	1 050,583
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,875%	1 068,584
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,206%	1 045,049
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,784
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,829
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,375
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,043
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,025
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,815
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,358

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,738		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,347		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,266		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,242		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,731		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,084		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,591		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	143,597		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,835		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,102		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,754		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,480		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,993		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,077		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,314		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 333,953		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 333,606		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,228		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,811		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,117		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 209,010		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,934		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,279		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,644		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 870,211		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,411		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,981		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,282		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,679
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,871
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,656
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,282
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,538
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,235
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,951
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,128
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,450
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,652
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,618
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,342
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,950
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,737
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,120
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,647
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,207
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,343
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,604
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,376

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,769	104,777
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,692	103,702
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,567	101,576
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,639	105,647
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,032	103,041
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,608	10,609
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,728	104,738
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,746	103,755
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,614	102,680
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,826	76,808
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	159,961	159,968
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 609,095	1 608,506
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,151	114,454
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,125	115,204
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	98,871	99,308
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,619	16,623
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	284,322	283,295
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,577	47,703
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 642,037	2 643,930
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,245	84,247
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,828	60,942
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,793	103,766
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,006	116,004
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	110,986	111,153
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,918	11,921
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,097	13,099
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,267	17,262
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,911	17,895
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,271	13,263
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,984	10,978
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,647	10,640
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,556	10,556
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	130,875	131,331
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	129,582	130,152
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,095	11,131
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	126,712	126,691
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,602	21,600
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,767	100,267
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,530	101,112
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,498	97,904
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,728	99,816
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	119,576	119,933
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,507	147,793
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,265	11,495
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,063	125,424
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,016	119,341
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	106,235	106,532
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	106,665	106,966
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	185,612	187,440
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	165,440	166,835
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,192	144,965
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 122,087	10 257,158
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	210,592	219,993
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	142,881	145,188
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 630,375	1 650,642
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	112,465	115,244
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,852	100,279
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	118,830	119,990
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 342,956	10 329,465

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**Les Assurances des Crédits Commerciaux « ASSURCREDIT »**

Siège social : 7, Rue 8010 –Cité Montplaisir- 1002 Tunis

La société ASSURCREDIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mohamed AMMOUS.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars)

Code	Rubrique	Note	Exercice 2011			Exercice 2010
			Brut	Amort./Prov.	Net	Brut
Actifs						
AC1	Immobilisations incorporelles	(4)	168 388	91 548	76 840	66 021
AC12	Concessions, brevets, licences, marques		100 626	91 548	9 078	52 503
AC15	Logiciel en cours		67 762	-	67 762	13 518
AC2	Actifs corporels	(4)	208 119	135 381	72 738	25 944
AC21	Installations techniques matériel et outillage		180 395	111 436	68 959	22 562
AC22	Autres installations, outillage et mobilier		27 724	23 945	3 779	3 382
AC3	Placements	(5)	5 332 092	-	5 332 092	4 450 443
AC33	<i>Autres placements financiers</i>		5 332 092	-	5 332 092	4 450 443
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		641 092	-	641 092	1 022 544
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe		2 191 000	-	2 191 000	1 927 899
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 500 000	-	2 500 000	1 500 000
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	(6)	1 528 872	-	1 528 872	1 347 099
AC510	Provision pour primes non acquises		442 667	-	442 667	373 552
AC531	Provisions pour sinistres		761 427	-	761 427	806 073
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		324 778	-	324 778	167 473
AC6	Créances		3 559 928	606 245	2 953 683	2 569 480
AC61	<i>Créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	(7)	3 225 184	606 245	2 618 939	2 097 150
AC611	Primes acquises et non émises		303 293	-	303 293	197 719
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directes		853 010	21 046	831 964	632 114
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 068 881	585 199	1 483 682	1 267 316
AC62	<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	(8)	49 498	-	49 498	193 370
AC63	<i>Autres créances</i>	(9)	285 247	-	285 247	278 961
AC631	Personnel		2	-	2	-
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		285 245	-	285 245	278 939
AC633	Débiteurs divers		-	-	-	21
AC7	Autres éléments d'actifs		404 349	-	404 349	474 832
AC71	<i>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</i>	(10)	159 353	-	159 353	226 593
AC72	<i>Charges reportées</i>	(11)	53 037	-	53 037	46 292
AC721	Frais d'acquisitions reportés		53 037	-	53 037	46 292
AC73	<i>Comptes de régularisation actifs</i>	(12)	191 959	-	191 959	201 947
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus		81 756	-	81 756	83 435
AC733	Autres comptes de régularisation		110 203	-	110 203	118 512
Total actifs			11 201 750	833 174	10 368 576	8 933 819

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars)

Code	Rubrique	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
	Capitaux Propres			
CP1	Capital social		3 000 000	3 000 000
CP5	Résultats reportés		(222 982)	(309 021)
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 777 018	2 690 979
CP6	Résultat de l'exercice		97 813	86 039
	Total capitaux propres avant affectation	(13)	2 874 832	2 777 018
	Passifs			
PA3	Provisions techniques brutes	(14)	3 714 305	2 873 753
PA310	Provision pour primes non acquises		679 647	532 495
PA331	Provision pour sinistres		1 149 368	1 151 533
PA341	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		484 227	239 211
PA350	Provision d'égalisation et d'équilibrage		1 401 063	950 513
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	(15)	1 432 192	1 402 430
PA6	Autres dettes		2 111 555	1 686 692
PA61	<i>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	(16)	166	4 434
PA62	<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>		1 814 415	1 433 890
PA621	Part des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 483 682	1 267 316
PA622	Autres	(17)	330 733	166 573
PA63	<i>Autres dettes</i>		296 974	248 368
PA632	Personnel	(18)	98 828	84 388
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	(19)	134 327	121 008
PA634	Créditeurs divers	(20)	63 585	42 738
PA635	Compte d'attente		234	234
PA7	Autres passifs		235 692	193 926
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	(21)	132 416	112 066
PA712	Comptes de régularisation passif	(22)	103 277	81 861
	Total passifs		7 493 744	6 156 800
	Total des Capitaux Propres et Passifs		10 368 576	8 933 819

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2011
(exprimé en dinars)

Code	Libellé	Note	Exercice 2011			Exercice 2010
			Opérations brutes	Cess.et/ou Rétroces.	Opérations nettes	Opérations nettes
PRNV1	Primes acquises	(23)	2 604 950	1 709 294	895 657	715 218
PRNV11	Primes émises		2 752 102	1 778 408	973 694	729 245
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises		147 152	69 115	78 037	14 026
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(24)	108 130	-	108 130	123 236
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		108 130	-	108 130	123 236
PRNV2	Autres produits techniques	(25)	295 441	-	295 441	222 563
PRNV2	Subvention d'exploitation		-	-	-	-
PRNV21	Participation aux bénéfices (réassureurs)		130 231	-	130 231	67 368
PRNV22	Frais d'enquête et Frais de surveillance		165 210	-	165 210	155 196
CHNV1	Charges de sinistres	(26)	541 286	285 708	255 578	397 561
CHNV11	Montants payés		543 451	330 355	213 096	230 383
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres		(2 165)	(44 647)	42 482	167 179
CHNV2	Variation des autres provisions techniques		-	-	-	-
	Variation des autres provisions techniques		-	-	-	-
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	(27)	245 015	157 305	87 710	(8 336)
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		245 015	157 305	87 710	(8 336)
CHNV4	Frais d'exploitation	(28)	594 066	-	53 874	61 218
CHNV41	Frais d'acquisition		214 761	-	214 761	212 456
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés		(6 745)	-	(6 745)	6 140
CHNV43	Frais d'administration		386 050	-	386 050	344 882
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs		-	540 192	(540 192)	(502 260)
CHNV5	Autres charges techniques	(29)	193 202	-	193 202	158 720
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	(30)	450 550	-	450 550	246 465
RTNN	Résultat technique		984 402	726 088	258 313	205 391

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011
(exprimé en dinars)

Code	Libellés	Notes	Opérations nettes 2 011	Opérations nettes 2 010
RTNV	Résultat technique		258 313	205 391
PRNT1	Produits des placements		248 376	293 892
CHNT1	Charges de placements		(59 403)	(55 257)
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de réassurance non vie		(108 130)	(123 236)
PRNT2	Autres produits non techniques	(31)	26 926	19 481
	Récupérations		14 902	19 176
	Escompte & Autres Produits		12 024	305
CHNT3	Autres charges non techniques	(32)	(232 347)	(217 943)
CHNT4	Impôts sur le résultat		(35 922)	(36 289)
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts			-
	Gains extraordinaires			-
	Pertes extraordinaires			-
	Résultat net de l'exercice		97 813	86 039
	Effets des modifications comptables (net d'impôt)			-
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		97 813	86 039

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
(exprimé en dinars)

Code	Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	108 481 732	95 352 082
HB110	Garantie de crédits reçues des réassureurs : risque commercial	108 129 450	94 999 800
HB111	Hypothèque sur terrain agricole	347 133	347 133
HB112	Caution-nantissements de troisième degré sur l'épargne constitué par un agent général	5 149	5 149
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	166 353 000	135 714 000
HB21	Garantie de crédit donnés : risque commercial	166 353 000	135 714 000
HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
HB24	Autres engagements donnés	-	-
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE 2011
(exprimé en dinars)

Libellés	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
<i>Flux de la trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissement primes	(33)	2 907 149	2 821 989
Décaissements RS / prime		(452)	(2 086)
Encaissement par recouvrement avant indemnisation		56 362	11 952
Décaissement par recouvrement avant indemnisation		(56 156)	(11 879)
Sommes versées au personnel	(34)	(278 463)	(240 998)
Ventes tickets restaurants		610	2 330
Décaissements charges fiscales et sociales liées au salaire	(35)	(219 346)	(169 730)
Décaissements impôts et taxes	(36)	(335 107)	(308 489)
Décaissements loyer au profit de la COTUNACE	(37)	(44 443)	(36 681)
Décaissements autres fournisseurs	(38)	(421 043)	(433 376)
Décaissements Réassureurs	(39)	(495 939)	(491 893)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	(40)	(4 721 784)	(5 131 052)
Encaissements liés à la cession des placements financiers	(41)	4 073 999	4 763 295
Encaissements récupération accident auto		1 212	-
Encaissements réassureurs		28 869	44 125
Décaissement charges / Sinistres		(528 593)	(397 255)
Décaissement Participations Bénéficiaire		(3 406)	(265 151)
Encaissement récupération / sinistres		69 503	38 060
Encaissement récupération / salaire personnel/ CNAM		19 415	4 839
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		52 389	198 003
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42)	(95 088)	(55 556)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 525	-
Flux de trésorerie provenant des activités l'investissement		(83 564)	(55 556)
<i>Flux de trésorerie liés des activités de financement</i>			
Intérêts créditeurs (comptes courants)		2 935	1 975
Décaissement jetons de présence	(43)	(39 000)	(38 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(36 065)	(36 025)
Variation de trésorerie		(67 240)	106 422
Trésorerie au début de l'exercice		226 593	120 171
Trésorerie à la fin de l'exercice	(10)	159 353	226 593

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

I- Présentation de l'Assurcrédit :

LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX S.A « Assurcrédit » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2002 (sur agrément du Ministère des Finances du 7 mai 2002) avec un capital de 3 000 000 DT.

L'activité de l'Assurcrédit est régie par la loi n°92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances, et les textes subséquents, elle consiste en la gestion et la garantie du risque de crédit pour les résidents. A cette fin, la société couvre ses Assurés contre les pertes qu'ils pourraient subir par suite du non recouvrement total ou partiel, momentané ou définitif de leurs créances.

La structure du capital de l'Assurcrédit se présente, au 31 décembre 2011, comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant payé en dinars	En % du capital
ATRADIUS PARTICIPATIONS HOLDING BV	104 999	1 049 990	35%
COTUNACE	104 998	1 049 980	35%
GAT	30 000	300 000	10%
COMAR	30 000	300 000	10%
STAR	15 000	150 000	5%
SALIM	15 000	150 000	5%
Moncef ZOUARI	2	20	0%
Habib DALDOUL	1	10	0%
Total	300 000	3 000 000	100%

II- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'Assurcrédit sont arrêtés, au 31 décembre 2011, par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances et de réassurance, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance - et en respect des hypothèses sous-jacentes, et aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, qui font partie intégrante de ces derniers.

III- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Les taux retenus sont les suivants :

Actifs	Durée d'amortissement	Taux
Logiciels	3 ans	33.3%
Matériel de transport	5 ans	20%
Mobilier de bureau	10 ans	10%
Matériel de bureau	5 ans	20%
Matériel informatique	3 ans	33,33%
Agencement matériel informatique	10 ans	10%
Agencement divers	10 ans	10%
Concessions de marques, brevets, et licences	3 ans	33,33%
Agencements installations téléphoniques	10 ans	10%
Agencements aménagement installations divers	10 ans	10%
Autres installations, outillage et mobiliers	5 ans	20%

A noter dans ce cadre que les acquisitions de faibles valeurs (inférieures à 200 DT) sont totalement amorties dans l'exercice au cours duquel l'acquisition a eu lieu.

2. Placements

Les placements financiers de l'Assurcrédit sont composés essentiellement d'obligations (non cotées), de bons du Trésor, des fonds gérés par les OPCVM et les FCP et de dépôts à terme.

Les placements financiers sont initialement comptabilisés au coût y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires. En cas de d'existence de frais d'acquisition, ces derniers sont exclus du prix et sont constatés en charges de l'exercice.

A la date de clôture, les fonds gérés par les OPCVM et FCP sont valorisés à leur valeur liquidative. Les plus-values ou moins-values par rapport au coût sont constatées en résultat.

Revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les intérêts sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont courus.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin d'année, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements nets des charges qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient multiplicateur suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), l'Assurcrédit procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Provision pour sinistres à payer (SAP)

Les provisions pour sinistres à payer constituent la dette de la compagnie envers ses assurés, principalement pour les sinistres déclarés mais non encore décaissés. Elles correspondent à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture au titre des événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 5% de la provision pour sinistres en suspens (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Les provisions pour sinistres à payer comportent trois types de sinistres restant à payer :

- les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer ;
- les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive, ayant fait ou non l'objet de règlements partiels ;
- les sinistres survenus antérieurement à la clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date de la clôture, à la connaissance de l'entreprise. Il s'agit des sinistres tardifs.

Provisions pour primes non acquises (PPNA)

La provision pour primes non acquise est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provisions pour risque en cours (PRC)

La provision pour risque en cours (PRC) représente les montants à provisionner en supplément des provisions pour primes non acquises, pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toute demande d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours, excédant le montant des primes non acquises ou des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Si la provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir les risques rattachés à des primes émises et acquises, la provision pour risques en cours (PRC) est destinée à couvrir les sinistres probables rattachés à des primes non acquises. Pour la détermination de la provision pour risque en cours, il y a lieu de calculer le rapport R suivant :

$$R = \frac{\text{(Charges de sinistre N et N-1 + Frais d'administration et d'acquisition)}}{\text{(Primes totales brutes de l'exercice N et N-1 + \Delta \text{ primes à émettre + } \Delta \text{ primes à annuler - } \Delta \text{ PPNA + prévisions de recours)}}$$

Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des Provisions pour Primes Non Acquises selon la formule suivante :

$$PRC = (R - 1) \times (PPNA)$$

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage est alimentée par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique conformément à l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001. Elle permet d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir.

La provision d'équilibrage constituée par Assurcrédit est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la

provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

4. Comptabilisation des revenus

Primes émises

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues au dit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par Assurcrédit.

Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises (exp. Cas de retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises. La variation d'un exercice sur l'autre des dites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Les annulations des primes (les factures qui ont été annulés par l'entreprise du fait du non paiement des primes, des primes émises à tort par l'entreprise ou d'avenant avant l'échéance modifiant les conditions du contrat) et les ristournes sur primes (remboursement à l'assuré d'une partie de la cotisation ou de la prime qu'il a versé, suite notamment à la modification ou la suspension des garanties accordées) sont comptabilisées en déduction des primes émises dans les états financiers.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par Assurcrédit aux réassureurs en contrepartie des risques qu'ils ont accepté de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, l'Assurcrédit retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance. Actuellement, le taux de la commission est de 32% sur les primes cédées aux réassureurs dans le cadre des traités en quote-part et de 15% dans le cadre de la réassurance en excédant de sinistre. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par Assurcrédit.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

6. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de l'Assurcrédit qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par l'impayé.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « créances indemnisées subrogées à l'Assurcrédit ». La part de l'Assurcrédit dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

7. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par Assurcrédit au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires). Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par centre auxiliaire sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis (souvent dynamiques).

IV- Notes explicatives des rubriques d'états financiers

1. Notes sur les comptes d'actifs

Note 4: Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	Immobilisations brutes			Amortissements & Provisions			Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2010	Variation 2010-2011	Soldes au 31/12/2011	Soldes au 31/12/2010	Variation 2010-2011	Soldes au 31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
Logiciels	126 162	(35 147)	91 015	(79 727)	(6 572)	(86 300)	4 715	46 435
Concessions, marques et brevets	9 611	-	9 611	(3 543)	(1 706)	(5 249)	4 362	6 068
Logiciels en cours	13 518	54 244	67 762	-	-	-	67 762	13 518
Total des immobilisations incorporelles	149 292	(35 147)	168 388	(83 270)	(8 278)	(91 548)	76 840	66 021
Matériel de transport	80 646	10 819	91 465	(78 889)	37 979	(40 909)	50 555	1 757
Matériel informatique	57 908	3 147	61 056	(48 826)	(3 210)	(52 036)	9 019	9 083
Matériel et mobiliers de bureau	31 228	2 051	33 279	(26 333)	(2 017)	(28 351)	4 928	4 895
Agencements et Aménagements divers	22 202	118	22 320	(11 993)	(2 091)	(14 084)	8 235	10 209
Total des immobilisations corporelles amortissables	191 985	16 134	208 119	(166 041)	30 660	(135 381)	72 738	25 944
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	341 276	(19 013)	376 508	(249 311)	22 382	(226 929)	149 579	91 965

Note N°5 : Placements (AC3)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
	Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des FCP	641 092	1 022 544	(381 451)
AC331	Parts dans des OPCVM	513 994	896 062	(382 067)
	Parts dans des FCP	127 098	126 482	616
	Obligations et autres titres à revenu fixe	2 191 000	1 927 899	263 101
	Bons de Trésor Assimilables (STB)	481 000	481 000	-
	Bons de Trésor Assimilables (Att.B)	1 000 000	1 356 899	(356 899)
AC332	Obligations (TL)	700 000	80 000	620 000
	Obligations (STB)	5 000	5 000	-
	Obligations (BNA)	5 000	5 000	-
	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 500 000	1 500 000	1 000 000
	Dépôt à terme (Att.B)	1 500 000	-	1 500 000
AC335	Dépôt à terme (AB)	-	1 500 000	(1 500 000)
	Compte à terme (A.B)	1 000 000	-	1 000 000
Total		5 332 092	4 450 443	881 650

Note 5-1 : Valorisation des placements

Nature Placement	Valeur brute au 31/12/2011	Valeur Nette au 31/12/2011	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Compte à Terme	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-
Bons Trésor Assimilables	1 481 000	1 481 000	1 481 000	-
Obligations	710 000	710 000	710 000	-
SICAV Obligataire / MAC	144 301	144 301	144 301	-
SICAV Obligataire / AXIS	198 470	198 470	198 470	-
SICAV Obligataire / BNA CAPITAUX	171 224	171 224	171 224	-
FCP / AXIS	127 098	127 098	127 098	-
Total	5 332 092	5 332 092	5 332 092	-

Note 5-2 : Placements admis en représentation des provisions techniques

Nature	Valeur Nette au 31/12/2011	Valeurs admissibles en représentation
Titres SICAV Obligataires et parts dans des FCP	641 092	-
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 481 000	1 481 000
Emprunts obligataires	710 000	710 000
Placement sur le marché monétaire	2 500 000	1 523 305
Total	5 332 092	3 714 305
Provisions techniques au 31/12/2011		3 714 305
Pourcentage (%) de Représentation		100%

Note N°6 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques (AC5)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC510	Provision pour primes non acquises	442 667	373 552	69 115
AC531	Provision pour sinistres non vie	761 427	806 073	(44 647)
AC541	Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	324 778	167 473	157 305
Total		1 528 872	1 347 099	181 773

Note N°6-1 : Provision pour sinistres non vie

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC531-1	Provision pour sinistres à payer (SAP)	497 101	619 831	(122 731)
AC531-2	Provision pour sinistres tardifs	228 068	147 858	80 210
AC531-3	Chargements / Sinistres	36 258	38 384	(2 126)
Total		761 427	806 073	(44 647)

Note N°6-2 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (AC541)

Code	Année de Compétence	Provision Pour Part. Bces et Rist.	Taux de cession	Solde au 31/12/2011
AC541	2007	299	75%	224
AC541	2008	1 725	70%	1 208
AC541	2009	33 978	70%	23 785
AC541	2010	164 318	70%	115 022
AC541	2011	283 907	65%	184 539
Total		484 227		324 778

Note N°7 : Créances nées d'opérations d'assurance directe (AC61)

Code	Libellés	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010
		Brut	Amort./Prov.	Net	Net
AC611	Primes acquises non émises	303 293	-	303 293	197 719
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	853 010	(21 046)	831 964	632 114
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 068 881	(585 199)	1 483 682	1 267 316
Total		3 225 184	(606 245)	2 618 939	2 097 150

Note N°7-1 : Créances subrogées à l'Entreprise d'assurance (AC613)

Désignation	Solde au 31/12/2011
Solde des créances subrogées au 31/12/2010	1 745 106
Récupération 2011 de créances indemnisées	(69 504)
Abandon de l'exercice 2011	(136 576)
Indemnisation de l'exercice 2011	529 855
Solde des créances subrogées au 31/12/2011	2 068 881

Note N°8 : Créances nées d'opérations de réassurance (AC62)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC62-1	ATRADIUS RE	-	115 692	(115 692)
AC62-3	COMAR	-	14 452	(14 452)
AC62	AFRICA RE	-	14 452	(14 452)
AC62-5	TUNIS RE	32 798	48 774	(15 976)
AC62-6	CIAGI	16 699	-	16 699
Total		49 498	193 370	(143 872)

Note N°9 : Autres Créances (AC 63)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC631	Divers	1 603	2 086	(483)
AC632-1	Retenue à la source sur placements	43 066	46 937	(3 871)
AC632-2	Exédent d'impôts	227 273	214 540	12 733
AC632-3	Crédit de TVA à reporter	13 305	15 377	(2 072)
AC633	Fournisseurs-avances & acomptes/sur commandes	-	21	(21)
Total		285 247	278 961	6 286

Note N°10 : Avoirs en banques, CCP et caisse (AC71)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC71-1	Coupons échus à l'encaissement	-	68 356	(68 356)
AC71-2	Effets à l'encaissement	113 623	126 291	(12 668)
AC71-3	Avoirs en banque	45 594	31 621	13 973
AC71-4	Avoirs en Caisse	135	324	(189)
Total		159 353	226 593	(67 240)

Note N°11 : Charges reportées (AC72)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC721	Frais d'acquisition reportés (*)	53 037	46 292	6 745
Total		53 037	46 292	6 745

(*) Les frais d'acquisition reportés sont calculés conformément à la norme NC 28 (§ 23) comme suit :

Frais d'acquisition × (Primes non acquises / Primes émises)

Soit : 214 761 × (679 647 / 2 752 102) = 53 037 DT.

Note N°12 : Comptes de régularisation actifs (AC73)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC731	Interêts courus et non échus	81 756	83 435	(1 679)
AC733	Autres comptes de régularisation actifs	110 203	118 512	(8 309)
Total		191 959	201 947	(9 988)

Note N°12-1 : Intérêts courus et non échus (AC731)

Nature	Durée (en jours)	Date Valeur	Date Echéance	Taux en %	Solde au 31/12/2011
BTA (ATB)	292	15/03/2011	31/12/2011	5.30	23 088
Obligations (STB)	183	01/07/2011	31/12/2011	6.50	163
Obligations (BNA)	183	01/07/2011	31/12/2011	6.50	163
Obligations (TL)	64	29/10/2011	31/12/2011	5.95	2 087
Compte à Terme (Att.B)	48	14/11/2011	31/12/2011	3.97	5 221
Dépôt à Terme (Att.B)	30	02/12/2011	31/12/2011	3.92	1 611
Compte à Terme (AB)	328	07/02/2011	31/12/2011	5.50	49 425
Total					81 756

Note N°12-2 : Autres comptes de régularisation actifs (AC733)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
AC733-A	Produits à recevoir	60 602	42 468	18 134
AC733-B	Autres charges constatées d'avance	49 601	76 044	(26 443)
Total		110 203	118 512	(8 309)

2. Notes sur les comptes de capitaux propres et de passifs**Note N°13 : Tableau des mouvements des Capitaux Propres**

	Capital social	Réserves légalés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2010	3 000 000	-	(309 021)	86 039	2 777 018
Affectation résultat 2010	-	-	86 039	(86 039)	-
Bénéfice de l'exercice 2011	3 000 000	-	-	97 813	97 813
Soldes au 31/12/2011	3 000 000	-	(222 982)	97 813	2 874 832

Note N°13-1 : Résultat par action

Désignation	Exercice 2011	Exercice 2010
Bénéfice	97 813	86 039
Nombre d'actions (de 10 DT de nominal)	300 000	300 000
Bénéfice par action	0,33	0,29
Rentabilité / Action	3,26%	2,87%

Note N°14 : Provisions techniques brutes (PA3)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA310	Provision pour primes non acquises	679 647	532 495	147 152
PA331	Provision pour sinistres	1 149 368	1 151 533	(2 165)
PA341	Provision pour participations bénéfiques et ristournes	484 227	239 211	245 015
PA350	Provision d'égalisation et d'équilibrage (*)	1 401 063	950 513	450 550
PA361	Provisions pour risques en cours	-	-	-
Total		3 714 305	2 873 753	840 552

(*) La provision d'équilibrage est égale à : Excédent technique x 75%

Note N°14-1 : Provisions pour sinistres

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA331-1	Provision pour sinistres à payer	743 284	885 473	(142 189)
PA331-2	Provision pour sinistres tardifs	351 352	211 225	140 127
PA331-3	Provision pour frais de gestion	54 732	54 835	(103)
Total		1 149 368	1 151 533	(2 165)

Note N°14-2 : Provision d'équilibrage

Exercice	Constitution de provision	Reprise de provision	Variation
2005	49 541	-	49 541
2006	69 449	-	69 449
2007	98 885	-	98 885
2008	185 006	-	185 006
2009	301 167	-	301 167
2010	246 465	-	246 465
Solde au 31/12/2010	950 513	-	950 513
2011	450 550	-	450 550
Solde au 31/12/2011	1 401 063	-	1 401 063

Note N°14-3 : Variation de la provision pour sinistres

Désignation	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation
Constitution Provision pour sinistres	1 094 637	1 096 698	(2 062)
Provision pour frais de gestion des sinistres	54 732	54 835	(103)
Libération provision pour sinistres	(1 096 698)	(565 973)	(530 725)
Libération frais / provision pour sinistres	(54 835)	(28 299)	(26 536)
Total	(2 165)	557 262	(559 427)
Part des réassureurs dans la variation de la provision pour sinistres	(44 647)	(390 083)	345 437
Variation de la provision pour sinistres	42 482	167 179	(124 697)

Note N°14-4 : Provision pour risques en cours (PA361)

Libellé	Exercice 2010	Exercice 2011	Total
Risques rattachés (1)	1 788 553	1 135 352	2 923 904
Charges de sinistres	1 225 075	541 286	1 766 361
Frais d'administration	344 882	386 050	730 932
Frais d'acquisition :	218 596	208 016	426 612
<i>Frais d'acquisition de l'exercice</i>	<i>212 456</i>	<i>214 761</i>	<i>427 217</i>
<i>Frais d'acquisition reportés</i>	<i>(6 140)</i>	<i>6 745</i>	<i>605</i>
Primes relatives à l'exercice (2)	2 394 440	2 604 950	4 999 390
Primes totales brutes	2 443 880	2 752 102	5 195 982
Variation provisions pour primes non acquises	49 440	147 152	196 591
Rapport (R) [(1) / (2)]			58%
Provision pour risques en cours (PRC) [R <100%]			-

Note N°15 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires (PA5)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA5-1	Dépôts sur primes	706 087	615 125	90 962
PA5-2	Dépôt sur Sinistres	401 326	619 831	(218 505)
PA5-3	Dépôts sur participations bénéficiaires	324 778	167 473	157 305
Total		1 432 192	1 402 430	29 762

Note N°16 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe (PA61)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA61-1	Excédent sur règlements des assurés	-	246	(246)
PA61-2	Indemnisation non encore versée aux assurés	-	4 147	(4 147)
PA61-3	Excédent sur récupération non encore versé	124	-	124
PA61-4	Participation Bénéficiaire non encore versée aux assurés	42	42	-
Total		166	4 434	(4 268)

Note N°17 : Dettes nées d'opérations de réassurance (PA622)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA622-1	ATRADIUS RE Ltd	41 766	-	41 766
PA622-2	BEST RE	7 538	5 972	1 567
PA622-3	AFRICA RE	7 678	-	7 678
PA622-5	COMAR	4 373	-	4 373
PA622-6	GAT	71 452	21 291	50 160
PA622-7	Part des réassureurs dans les primes acquises et non	197 926	139 310	58 616
Total		330 733	166 573	164 160

Note N°18 : Personnel (PA632)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA632-1	Personnel - rémunérations dues	155	833	(678)
PA632-2	Provisions pour congés à payer	49 682	44 242	5 440
PA632-3	Provisions pour primes à payer	48 991	39 313	9 678
Total		98 828	84 388	14 440

Note N°19: Etat, Organismes de sécurité sociale et Collectivités Publiques (PA633)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA633-1	Impôts sur les sociétés	35 922	36 289	(368)
PA633-2	Déclaration mensuelle et droits d'enregistrements	52 401	38 996	13 405
PA633-3	CNSS	33 854	27 691	6 163
PA633-4	Assurance Groupe	12 151	18 032	(5 881)
Total		134 327	121 008	13 319

Note N°20: Crédoeurs divers (PA634)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA634-1	Jetons de présence (ATRADIUS)	45	3 750	(3 705)
PA634-2	Fournisseurs d'exploitation	19 302	23 730	(4 428)
PA634-3	Fournisseurs d'immobilisations	44 238	15 258	28 980
Total		63 585	42 738	20 847

Note N°21: Report des commissions reçues des réassureurs (PA710)

Libellé	Part Réass. / PNA	Taux de cession	Solde au 31/12/2011
Commissions sur primes non acquises cédées / dans le traité	440 105	30%	132 031
Commissions sur primes non acquises cédées / hors traité	2 562	15%	384
Total	442 667		132 416

Note N°22: Autres comptes de régularisation passifs (PA712)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PA712-1	Charges à payer / Assistance comptable	773	773	-
PA712-2	Charges à payer / Gardiennage	673	1 626	(954)
PA712-3	Charges à payer / Honoraires Agents Généraux	6 549	4 629	1 920
PA712-4	Charges à payer renseignements commerciaux	6 381	13 126	(6 745)
PA712-5	Charges à payer Commissaire aux comptes	8 140	5 744	2 396
PA712-6	Charges à payer jetons de présence	45 000	45 000	-
PA712-7	Autres charges à payer	8 119	10 963	(2 843)
PA712-8	Produits constatés d'avance	27 642	-	27 642
Total		103 277	81 861	21 416

3. Notes relatives à l'état de résultat technique

Note N°23: Primes acquises (PRNV1)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PRNV11-1	Primes émises	2 651 936	2 451 530	200 406
PRNV11-2	Annulations de primes	(5 408)	(514)	(4 894)
PRNV11-3	Variation primes acquises non émises	105 573	(7 136)	112 710
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	(147 152)	(49 440)	(97 712)
PRNV 11/12	Primes cédées	(1 709 294)	(1 679 222)	(30 072)
Total		895 657	715 218	180 439

Note N°23-1 : Variation de la provision pour primes non acquises (PRNV12)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PRNV12	Variation Provision pour primes non acquises	147 152	49 440	97 712
PRNV12	Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	(69 115)	(35 414)	(33 701)
Total		78 037	14 026	64 011

Note N°24: Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat (PRNT3)

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation
Numérateur (1)	3 714 305	2 873 753	840 552
Provision pour sinistres	1 149 368	1 151 533	(2 165)
Provision pour risques en cours	-	-	-
Provision pour primes non acquises	679 647	532 495	147 152
Provision équilibrage	1 401 063	950 513	450 550
Provision pour participation aux bénéfices	484 227	239 211	245 015
Dénominateur (2)	6 491 323	5 564 732	926 591
Capitaux propres	2 777 018	2 690 979	86 039
Provisions techniques	3 714 305	2 873 753	840 552
Produits des placements (3)	188 973	238 635	(49 662)
Coefficient d'allocation (1) / (2)	57%	52%	5,58%
Produits des placements alloués	108 130	123 236	(15 106)

Note N°25 : Autres produits techniques (PRNV2)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PRNV21	Participation aux résultats des réassureurs	130 231	67 368	62 863
PRNV22-1	Assurés frais d'enquête	78 210	81 374	(3 164)
PRNV22-2	Assurés frais de surveillance	87 000	73 822	13 178
Total		295 441	222 563	72 877

Note N°26 : Charges de sinistres (CHNV1)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV11-1	Sinistres Commerciaux	529 855	404 183	125 672
CHNV11-2	Frais / Sinistres	86 429	58 821	27 608
CHNV11-3	Recours / Sinistres	(76 239)	(37 992)	(38 246)
CHNV11-4	Utilisation provision pou participation bénéficiaire	3 406	242 802	(239 396)
CHNV11-5	Variation de la provision pour sinistres	(2 165)	557 262	(559 427)
Total		541 286	1 225 075	(683 789)

Note N°26-1 : Part des réassureurs dans les montants payés (CHNV1)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV11-6-1	Parts des réassureurs dans les Sinistres	368 657	282 928	85 729
CHNV11-6-2	Part des réassureurs dans les frais de recours	9 173	6 440	2 733
CHNV11-6-3	Part des réassureurs dans le versement de la PB	2 384	170 947	(168 563)
CHNV11-6-4	Parts des réassureurs dans les recours et sauvetages	(49 859)	(22 884)	(26 975)
Total		330 355	437 431	(107 076)
CHNV11-6-5	Parts des réassureurs dans la Var. de la Prov. SAP	(44 647)	390 083	(434 730)
Total		285 708	827 514	(541 806)

Note N°26-2 : Variation de la provision pour sinistres

Désignation	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation	
Constitution Provision pour sinistres	1 094 637	1 096 698	(2 062)	
Provision pour frais de gestion des sinistres	54 732	54 835	(103)	
Libération provision pour sinistres	(1 096 698)	(565 973)	(530 725)	
Libération frais / provision pour sinistres	(54 835)	(28 299)	(26 536)	
Total	(2 165)	557 262	(559 427)	
CHNV11-6-5	Part des réassureurs dans la variation de la provision	44 647	(390 083)	434 730
Variation de la provision pour sinistres	42 482	167 179	(124 697)	

Note N°27 : Participation aux bénéfices et ristournes (CHNV3)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV3	Participations aux bénéfices et ristournes	245 015	(30 893)	275 908
CHNV3-1	Part des réassureurs dans les Participations aux bénéfices et ristournes	(157 305)	22 556	(179 862)
Total		87 710	(8 336)	96 047

Note N°28 : Variation des frais d'acquisitions reportés (CHNV4)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV41	Frais d'acquisition	214 761	212 456	2 305
CHNV42	Variation frais d'acquisition reportés	(6 745)	6 140	(12 885)
CHNV43	Frais d'administration non vie	386 050	344 882	41 168
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	(540 192)	(502 260)	(37 932)
Total		53 874	61 218	(7 344)

Note N°28-1 : Variation des frais d'acquisitions reportés (CHNV42)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV42-1	Constitution - frais d'acquisition reportés	(53 037)	(46 292)	(6 745)
CHNV42-2	Libération - frais d'acquisition reportés	46 292	52 432	(6 140)
Total		(6 745)	6 140	(12 885)

Note N°28-2 : Frais d'administration (CHNV43)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV43-1	Frais de contentieux primes	500	1 451	(951)
CHNV43-2	Frais internes et externes engagés par le Dép. Arbitrage	311 341	299 711	11 631
CHNV43-3	Frais internes et externes engagés par le Dép. Commercial	74 208	43 720	30 489
Total		386 050	344 882	41 168

Note N°28-3 : Commissions reçues des réassureurs (CHNV44)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV44-1	Commissions reçues des réassureurs	(560 542)	(512 884)	(47 658)
CHNV44-2	Var. du report des commissions reçues des réassureurs	20 350	10 624	9 726
Total		(540 192)	(502 260)	(37 932)

Note N°29 : Autres charges techniques (CHNV5)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNV5-1	Frais de gestion internes	80 560	62 476	18 084
CHNV5-2	Frais de gestion externes	112 642	96 243	16 399
Total		193 202	158 720	34 483

Note 30 : Détermination de la provision d'égalisation et d'équilibrage

	Opérations brutes 31/12/2011	Cess.et/ou Rétroces.	Opérations nettes 31/12/2011
Produits techniques	3 047 543	1 269 134	1 269 134
Primes émises	2 752 102	1 778 408	973 694
Assurés frais d'enquêtes	165 210		165 210
Participation aux résultats des réassureurs	130 231		130 231
Charges techniques	1 720 721	1 052 320	668 401
Libération provision pour primes non acquises (N-1)	(532 495)	(373 552)	(158 943)
Constitution provision pour primes non acquises	679 647	442 667	236 980
Charges d'exploitation	600 811		600 811
Commissions recues des reassureurs	-	560 542	(560 542)
Report commission reçues des réassureurs	-	(20 350)	20 350
Participation aux bénéfices et ristournes	245 015	157 305	87 710
Variation des frais d'acquisition reportés	(6 745)		(6 745)
Charges de sinistres	541 286	285 708	255 578
<i>Sinistres payés</i>	529 855	368 657	161 198
<i>Utilisation Participation Bénéficiaire</i>	3 406	2 384	1 022
<i>Autres frais de gestion de sinistres</i>	86 429	9 173	77 256
<i>Constitution provision pour sinistres en suspens</i>	743 284	497 101	246 184
<i>Libération provision pour sinistres en suspens (N-1)</i>	(1 151 533)	(806 073)	(345 460)
<i>Constitution de provision pour sinistre tardif</i>	351 352	228 068	123 284
<i>Recours sur sinistre</i>	(69 503)	(49 859)	(19 644)
<i>Recours sur frais de sinistre</i>	(6 735)	-	(6 735)
<i>Chargement pour frais de gestion</i>	54 732	36 258	18 473
Autres charges techniques	193 202	-	193 202
Résultat technique	1 326 821	216 814	600 733
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		75%	450 550
Provision pour égalisation et équilibrage au 31/12/2011			1 401 063

4. Notes relatives à l'état de résultat

Note N°31: Autres produits non techniques (PRNT2)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
PRNT2-1	Récupérations (Maladies, formations...)	14 158	15 558	(1 399)
PRNT2-2	Gain sur cession d'immobilisation	11 700	-	11 700
PRNT2-3	Reprises sur amortissements et provisions	744	3 619	(2 875)
PRNT2-4	Autres produits non techniques	324	305	19
Total		26 926	19 481	7 444

Note N°32: Autres charges non techniques (CHNT3)

Code	Libellé	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010	Variation
CHNT3-1	Frais de gestion internes (Direction Générale)	126 713	117 495	9 218
CHNT3-2	Frais de gestion externes (Direction Générale)	104 687	94 812	9 875
CHNT3-3	Dotation aux provisions pour créances douteuses	947	5 636	(4 689)
Total		232 347	217 943	14 404

5. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

Note N°33 : Encaissements des primes reçues des assurés

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Encaissements du 1 ^{er} trimestre 2011	454 195	554 528
Encaissements du 2 ^{ème} trimestre 2011	766 641	636 201
Encaissements du 3 ^{ème} trimestre 2011	649 635	541 688
Encaissements du 4 ^{ème} trimestre 2011	1 036 678	1 089 573
Total	2 907 149	2 821 989

Note N°34 : Sommes versées au personnel

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Rémunérations payées aux salariés	222 180	193 325
Opposition sur salaires	2 482	2 482
Primes	53 800	45 191
Total	278 463	240 998

Note N°35 : Décaissement charges fiscales et sociales liés aux salaires

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Retenue à la source – Personnel	60 359	51 285
CNSS	81 049	67 574
CNSS – Régime indépendant	8 714	8 153
Assurance groupe	57 344	35 738
TFP	7 941	3 625
FOPROLOS	3 938	3 355
Total	219 346	169 730

Note N°36 : Décaissements impôts et taxes

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Retenue à la source	35 567	31 981
Timbres fiscaux	752	717
Taxe unique d'assurance	256 118	240 162
TCL	5 451	571
Cotisation Fonds des Garantie des Assurés	8 630	7 187
Protection civile	25 612	24 016
Droits d'enregistrements	2 061	2 778
Autres droits	917	1 077
Total	335 107	308 489

Note N°37 : Décaissements loyers au profit de la COTUNACE

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Loyers	55 554	45 852
Retenue à la source	(11 111)	(9 170)
Total	44 443	36 681

Note N°38 : Décaissement autres fournisseurs

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Services extérieurs	248 102	291 039
Fournitures	49 651	41 403
Sous-traitance	18 147	19 612
Entretiens et réparations	5 653	7 518
Location de matériels	1 534	1 456
Primes d'assurance	9 572	6 951
Etudes, recherches et documentation technique	153 396	205 821
Formation	8 618	7 001
Documentation générale	1 532	1 277
Autres service extérieur	172 941	142 337
Personnel extérieur à l'entreprise	16 197	8 222
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	44 949	33 592
Publicité et relation publique	97 164	84 168
Déplacements, missions, réceptions	5 763	3 305
Frais postaux et de télécommunication	6 864	10 828
Services bancaires et assimilés	414	1 620
Transport	1 589	603
Total	421 043	433 376

Note N°39 : Décaissements réassureurs

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
ATRADIUS RE Ltd	343 064	381 028
AFRICA RE	41 551	35 743
TUNIS RE	51 528	55 057
COMAR	44 591	20 065
CIAGI	15 204	-
Total	495 939	491 893

Note N°40 : Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Bons de Trésor	1 000 000	2 224 491
Compte à Terme	3 000 000	2 000 000
Sicav	21 784	851 562
Emprunt Obligataire	700 000	-
Actions	-	54 999
Total	4 721 784	5 131 052

Note N°41 : Encaissements liés à la cession des placements financiers

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Bons de Trésor à court terme	1 356 899	2 171 968
Emprunt Obligataire	80 000	80 000
Dépôts à terme	2 000 000	1 500 000
Sicav	403 939	706 735
Actions	-	54 999
Produits financiers bruts	284 911	341 015
Pertes sur réalisations de placements	(871)	(44 485)
Retenue à la source	(50 879)	(46 937)
Total	4 073 999	4 763 295

Note N°42 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
Logiciels	22 355	42 247
Matériel informatique	7 346	7 980
Matériel et mobilier de bureau	2 272	2 181
Matériel roulant	55 062	-
Agencement	8 054	3 148
Total	95 088	55 556

Note N°43: Décaissements de jetons de présence –Rémunération Comité Permanent d'Audit

Libellé	Exercice 2011	Exercice 2010
COTUNACE	15 000	15 000
ATRADIUS PARTICIPATIONS HOLDING	9 000	8 000
STAR	3 000	3 000
COMAR	6 000	6 000
GAT	3 000	3 000
SALIM	3 000	3 000
Total	39 000	38 000

ANNEXES

Annexe N° 8
Mouvements sur les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Régularisation:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
I. Actifs incorporels													
I.1 Frais de recherche et développement				0,000							0,000	0,000	0,000
I.2 Concessions, brevets, licences, marques	87 676,581	62 039,911	424,800	149 291,692	77 848,018		5 847,048		424,800		83 270,266	0,000	66 021,426
I.3 Fonds de commerce				0,000							0,000	0,000	0,000
I.4 Acomptes versés				0,000							0,000	0,000	0,000
	87 676,581	62 039,911	424,800	149 291,692	77 848,018	0,000	5 847,048	0,000	424,800	0,000	83 270,266	0,000	66 021,426
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines (1)	152 095,459	16 964,089	2 748,136	166 311,412	131 899,815		14 528,260		2 678,349		143 749,726	0,000	22 561,686
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	22 935,538	2 737,766		25 673,304	20 402,847		1 888,159				22 291,006	0,000	3 382,298
2.3 Acomptes versés				0,000							0,000	0,000	0,000
	175 030,997	19 701,855	2 748,136	191 984,716	152 302,662	0,000	16 416,419	0,000	2 678,349	0,000	166 040,732	0,000	25 943,984
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.				0,000							0,000	0,000	0,000
3.2 Placements dans les entreprises liées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.2.1 Parts				0,000							0,000	0,000	0,000
3.2.2 Bons et obligations				0,000							0,000	0,000	0,000
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.3.1 Parts				0,000							0,000	0,000	0,000
3.3.2 Bons et obligations				0,000							0,000	0,000	0,000
3.4 Autres placements financiers	3 816 610,528	5 147 533,755	4 513 701,620	4 450 442,663	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	4 450 442,663
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	861 234,788	923 042,944	761 733,880	1 022 543,852							0,000	0,000	1 022 543,852
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	1 955 375,740	2 224 490,811	2 251 967,740	1 927 898,811							0,000	0,000	1 927 898,811
3.4.3 Prêts hypothécaire	0,000			0,000							0,000	0,000	0,000
3.4.4 Autres prêts	0,000			0,000							0,000	0,000	0,000
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	1 000 000,000	2 000 000,000	1 500 000,000	1 500 000,000							0,000	0,000	1 500 000,000
3.4.6 Autres				0,000							0,000	0,000	0,000
3.5 Créances pour espèces déposées				0,000							0,000	0,000	0,000
3.6 Placements des contrats en UC				0,000							0,000	0,000	0,000
	3 816 610,528	5 147 533,755	4 513 701,620	4 450 442,663	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	4 450 442,663
TOTAL:	4 079 318,106	5 229 275,521	4 516 874,556	4 791 719,071	230 150,680	0,000	22 263,467	0,000	3 103,149	0,000	249 310,998	0,000	4 542 408,073

(1) Le montant figurant dans la colonne des cessions concerne les immobilisations mises au rebut.

Annexe N° 10

Provisions pour sinistres à payer

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	20 401,692	484 365,997	4 056,000		
Provisions pour sinistres		129 367,837	464 903,851		
total charges des sinistres		613 733,834	468 959,851		
Primes acquises		1 587 288,371	2 139 308,188		
% sinistres / primes acquises		38,666%	21,921%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés		106 967,722	284 712,349	12 502,860	
Provisions pour sinistres		17 440,624	213 282,825	920 809,922	
total charges des sinistres		124 408,346	497 995,174	933 312,782	
Primes acquises			2 139 308,188	2 394 439,853	
% sinistres / primes acquises			23,278%	38,978%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés			35 231,129	449 794,581	44 829,456
Provisions pour sinistres		17 440,624	56 788,110	219 052,427	856 087,275
total charges des sinistres			92 019,239	668 847,008	900 916,731
Primes acquises (1)				2 394 439,853	2 604 950,438
% sinistres / primes acquises				27,933%	34,585%

(1) Les primes acquises sont réparties par année de compétence

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les</u> <u>placements dans</u> <u>des entreprises liées et avec lien de</u> <u>participations:</u>	<u>autres revenus et</u> <u>frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des</u> <u>placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles			0,000	
1.2 Parts et actions de société immobilière			0,000	
Sous-total 1	0,000	0,000	0,000	0,000
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		110 727,417	110 727,417	24 658,409
2.2 Emprunts obligataires		8 760,548	8 760,548	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse			0,000	
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		31 395,860	31 395,860	1 047,465
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			0,000	
2.6 Autres actions et valeurs mobilières			0,000	
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		97 491,867	97 491,867	
2.8 Contrats en unités de comptes			0,000	
2.9. Autres			0,000	
Sous-total 2	0,000	248 375,692	248 375,692	25 705,874
3. Autres placements			0,000	37 358,158
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0,000	
Total Général	0,000	248 375,692	248 375,692	63 064,032
Intérêts		37 358,158	37 358,158	
Frais externes			0,000	
Autres frais		25 705,874	25 705,874	
Total charges des placements	0,000	63 064,032	63 064,032	

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2011**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11, PRNV2	3 047 542,583
Variation des primes non acquises	PRNV12	-147 151,590
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-543 451,005
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV5, CHNV6	-641 587,446
Solde de souscription :		1 715 352,542
Frais d'acquisition	CHNV41, CHNV42	-208 015,750
Autres charges de gestion nettes	CHNV43	-386 049,981
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-594 065,731
Produits nets de placements	PRNT3	108 130,188
Participation aux résultats		-245 015,471
Solde Financier :		-136 885,283
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNT11, PRNT12 2° Colonne	-1 709 293,543
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	330 354,937
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	-44 646,605
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHNV3 2° Colonne	157 305,146
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	540 192,027
Autres éléments de débit à la charge des réassureurs		0,000
Autres éléments de crédit à la charge des réassureurs		0,000
Solde de Réassurance :		-726 088,038
Résultat technique :		258 313,490
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		679 646,582
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		532 494,992
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		1 149 368,436
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		1 151 533,371
Provisions d'équilibrage à la clôture		1 401 062,727
Provisions d'équilibrage à l'ouverture		950 512,824
Autres provisions techniques à la clôture		0,000
Autres provisions techniques à l'ouverture		0,000

RAPPORT GENERAL D'AUDIT

Messieurs les actionnaires de la société Assurcrédit,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la Société « Les Assurances des Crédits Commerciaux (Assurcrédit) », tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net du bilan de 10 368 576 dinars et un résultat net de l'exercice (bénéfice) de 97 813 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Responsabilités

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société Assurcrédit, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat technique, l'état de résultat, le tableau des engagements reçus et donnés et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à la Société et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Assurcrédit », arrêtés au 31 décembre 2011, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société, au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurcrédit » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

RAPPORT SPECIAL D'AUDIT

Messieurs les actionnaires de la société Assurcrédit,

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions antérieurement autorisées :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont voici les principaux volumes réalisées :

- ◆ un contrat de location immobilière conclu avec la « COTUNACE » en vertu duquel elle met à la disposition de l'Assurcrédit le local abritant son siège social, moyennant un loyer annuel de : 52 285,800 dinars en toutes taxes comprises. Une majoration annuelle de 5% du loyer est appliquée à partir du 1^{er} janvier de chaque année.
- ◆ un contrat de maintenance du logiciel technique conclu avec la « COTUNACE » pour un montant total, payable annuellement, de 11 200,000 dinars en toutes taxes comprises.

2- Engagements de la société envers les dirigeants :

La rémunération brute annuelle servie par la Société Assurcrédit aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2011 a été comptabilisée pour un montant brut de 45.000,000 dinars, autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 mai 2011.

La rémunération brute servie par la Société Assurcrédit à son Directeur Général au titre de l'année 2011 a été comptabilisée pour un montant brut de 67.728,668 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**Société Assurances HAYETT**

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La société Assurances HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Fayçal DERBEL.

A C T I F	NOTES	Exercice 2011			Exercice 2010
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		330 462,677	239 225,987	91 236,690	159 687,792
AC14 Acomptes versés		430 838,466		430 838,466	267 990,686
	A1	761 301,143	239 225,987	522 075,156	427 678,478
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		551 078,672	448 244,547	102 834,125	96 589,162
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		25 827,506	21 795,677	4 031,829	4 757,114
	A1	576 906,178	470 040,224	106 865,954	101 346,276
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions d'exploitation		3 590 845,880	224 791,764	3 366 054,116	2 813 603,727
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		10 332 691,437	30 469,125	10 302 222,312	9 120 107,027
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		107 485 181,300		107 485 181,300	91 523 601,300
AC334 Autres prêts		2 315 309,833		2 315 309,833	1 905 484,777
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000	1 000,000
	A2	123 725 028,450	255 260,889	123 469 767,561	105 363 796,831
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		-124 868,385		-124 868,385	-89 767,231
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		3 487 113,482	56 788,448	3 430 325,034	3 138 027,087
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		7 107,442		7 107,442	46 157,326
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		14 807,071	19 611,189	-4 804,118	-6 525,799
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 031 817,894		3 031 817,894	4 733 612,302
AC633 Débiteurs divers		54 663,933		54 663,933	1 519,369
	A3	6 470 641,437	76 399,637	6 394 241,800	7 823 023,054
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		2 538 339,659		2 538 339,659	1 364 785,815
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		825 726,300		825 726,300	941 891,572
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 114 442,590		4 114 442,590	3 668 799,956
AC733 Autres comptes de régularisation		2 085 773,098		2 085 773,098	1 861 208,624
AC75 Autres		7 315,555		7 315,555	4 712,822
	A4	9 571 597,202	0,000	9 571 597,202	7 841 398,789
TOTAL ACTIF		141 105 474,410	1 040 926,737	140 064 547,673	121 557 243,428

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2011 Montant Net	Exercice 2010 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		6 000 000,000	4 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		4 151 010,481	3 023 553,506
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		10 151 010,481	7 023 553,506
CP6 Résultat de l'exercice		1 719 022,510	1 547 456,975
Total capitaux propres avant affectation	P1	11 870 032,991	8 571 010,481
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		200 000,000	384 000,000
		200 000,000	384 000,000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		120 124 686,143	104 750 030,773
PA330 Provision pour sinistres (vie)		1 392 004,008	1 334 068,171
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		2 753 144,708	3 161 065,289
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
		124 269 834,859	109 245 164,233
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		909 123,686	1 120 045,911
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		168 937,906	65 841,275
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		16 448,881	11 567,458
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 024 189,749	795 988,164
PA634 Créanciers divers		324 643,835	291 616,603
	P2	2 443 344,057	2 285 059,411
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		1 281 335,766	1 072 009,303
	P3	1 281 335,766	1 072 009,303
Total du passif		128 194 514,682	112 986 232,947
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		140 064 547,673	121 557 243,428

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

		2011			2010	
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
PRV1 Primes						
PRV11	Primes émises et acceptées	+	23 249 011,306	571 989,441	22 677 021,865	20 045 453,966
			23 249 011,306	571 989,441	22 677 021,865	20 045 453,966
PRV2 Produits de placements						
PRV21	Revenus des placements	+	6 924 485,512		6 924 485,512	5 584 359,045
PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	211 118,156		211 118,156	976 010,602
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	44 487,005		44 487,005	216 540,658
			7 180 090,673	0,000	7 180 090,673	6 776 910,305
	TOTAL 1		30 429 101,979	571 989,441	29 857 112,538	26 822 364,271
PRV4 Autres produits techniques						
		+	8 495,298		8 495,298	8 756,205
			8 495,298	0,000	8 495,298	8 756,205
CHV1 Charges de sinistres						
CHV11	Montants payés	-	6 456 333,479	79 108,354	6 377 225,125	4 319 518,708
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-	-349 984,744		-349 984,744	555 400,814
			6 106 348,735	79 108,354	6 027 240,381	4 874 919,522
	TOTAL 2		6 097 853,437	79 108,354	6 018 745,083	4 866 163,317
CHV2 Variation des autres provisions techniques						
CHV21	Provision d'assurance vie	-	15 430 110,807		15 430 110,807	14 871 504,233
CHV22	Autres provisions techniques	-	-55 455,437		-55 455,437	-59 865,525
			15 374 655,370	0,000	15 374 655,370	14 811 638,708
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes						
		-	2 491 229,793	245 868,689	2 245 361,104	1 286 694,077
			2 491 229,793	245 868,689	2 245 361,104	1 286 694,077
CHV4 Frais d'exploitation						
CHV41	Frais d'acquisition	-	2 968 423,331		2 968 423,331	2 767 165,793
CHV42	Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	116 165,272		116 165,272	30 590,102
CHV43	Frais d'administration	-	780 040,998		780 040,998	741 154,681
CHV44	Commissions reçues des réassureurs	+		118 474,501	118 474,501	120 614,569
			3 864 629,601	118 474,501	3 746 155,100	3 418 296,007
	TOTAL 3		21 730 514,764	364 343,190	21 366 171,574	19 516 628,792
CHV9 Charges de placements						
CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	53 800,973		53 800,973	46 031,559
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	202 161,170		202 161,170	206 420,151
			255 962,143	0,000	255 962,143	252 451,710
	TOTAL 4		255 962,143	0,000	255 962,143	252 451,710
CHV10 Moins values non réalisées sur placements						
					0,000	0,000
	TOTAL 5		0,000	0,000	0,000	0,000
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat						
		-	587 046,523		587 046,523	449 192,605
	TOTAL 6		587 046,523	0,000	587 046,523	449 192,605
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE						
			1 757 725,112	128 537,897	1 629 187,215	1 737 927,847

ETAT DE RESULTAT

	2011	2010
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+ 1 629 187,215	1 737 927,847
	1 629 187,215	1 737 927,847
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 587 046,523	449 192,605
	587 046,523	449 192,605
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 244 794,508	169 993,612
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	- 176,781	81,404
	244 794,508	170 075,016
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 199 954,512	11 350,992
	199 954,512	11 350,992
CHNT3 Autres charges non techniques	- 69 855,151	95 417,603
	69 855,151	95 417,603
Résultat provenant des activités ordinaires	2 101 361,810	1 932 978,825
CHNT4 Impôt sur le résultat	- 382 339,300	385 521,850
	382 339,300	385 521,850
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	1 719 022,510	1 547 456,975
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0,000	0,000
	0,000	0,000
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 0,000	0,000
	0,000	0,000
Résultat extraordinaire	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice	1 719 022,510	1 547 456,975
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+ 0,000	0,000
	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	1 719 022,510	1 547 456,975

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues du réseau	20 751 747,710	17 832 076,378
* Encaissements des primes acceptations	16 331,942	
* Décaissements des primes pour les cessions	-213 918,453	-493 231,426
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-8 257 336,069	-5 409 820,291
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)		
* Encaissements des sinistres pour cessions	32 840,039	222 861,980
* Commissions versées aux intermédiaires	-1 296 671,494	-1 056 295,186
* Commissions reçues sur les cessions	14 124,700	165 675,015
* Commissions versées sur les acceptations	29 399,122	
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-2 930 346,152	-2 275 896,216
* Variation des dépôts auprès des cédantes		
* Variation des espèces reçues des cessionnaires		
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-17 729 392,529	-14 206 412,870
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	2 456 672,227	2 833 539,108
* Produits financiers reçus	5 877 104,190	5 593 977,761
* Taxes sur les assurances versées au Trésor		
* Impôts sur les bénéfices payés	1 395 900,930	-1 051 094,903
* Autres mouvements	1 619 486,957	-678 662,056
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 765 943,120	1 476 717,294
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-474 665,976	-126 807,219
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-116 624,000	-150 947,700
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-591 289,976	-277 754,919
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions		
* Dividendes et autres distributions		
* Encaissements provenant d'emprunts		
* Remboursements d'emprunts		
* Variation des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0,000	0,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0,000	0,000
Variation de Trésorerie	1 174 653,144	1 198 962,375
Trésorerie de début d'exercice	1 358 603,111	159 640,736
Trésorerie de fin d'exercice	2 533 256,255	1 358 603,111

DECOMPTE FISCAL

	Réintégrations	Déductions
RESULTAT COMPTABLE	2 101 361,810	
DOTAT° PROV.S/ACT° NON COTEES	129,234	
REPRISE PROV.S/ACT° NON COTEES		228,350
MOINS VALUE SICAV	202 161,170	
DIVIDENDES ENCAISSEES		530 752,686
CHARGES NON DEDUCTIBLES (Contrôle fiscal 2004 à 2007)	159 527,163	
REPRISE PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE		184 000,000
BENEFICE FISCAL		1 748 198,341
BENEFICE FISCAL IMPOSABLE		1 748 198,341
REINVESTISSEMENTS EXONERES		655 800,000
HOPITAL PRIVE EL AMEN 50%	874 099,171	
	655 800,000	
	655 800,000	
	655 800,000	
BENEFICE IMPOSABLE		1 092 398,341
BENEFICE IMPOSABLE (arrondie au dinar inférieur)		1 092 398,000
CHIFFRE D'AFFAIRE		23 217 783,007
IMPOT THEORIQUE		382 339,300
MINIMUM IMPOT (chiffre affaire)		23 217,783
MINIMUM IMPOT (bénéfice avant réinvestissement)		349 639,668
IMPOT SUR LES SOCIETES		382 339,300
RESULTAT NET		1 719 022,510

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2011 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

>Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 20 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %
Logiciels : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

Les terrains non construits,
Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2011, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à L'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est

rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureur figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrrages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placement à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

>Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

II. Notes sur les postes du bilan

Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

>A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2010	Mouvement 2010	Brut au 31/12/2011	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2011
logiciels	304 238,152		304 238,152	213 001,464	91 236,688
autres immobilisations incorporelles	26 224,525		26 224,525	26 224,525	0,000
logiciels en cours	267 990,686	162 847,780	430 838,466		430 838,466
Total	598 453,363	162 847,780	761 301,143	239 225,989	522 075,154

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2010	Mouvement 2010	Brut au 31/12/2011	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2011
installations, agencements et amenagements	234 437,614	19 754,365	254 191,979	206 397,964	47 794,015
materiel de transport	44 900,000		44 900,000	15 715,000	29 185,000
materiel de bureaux	23 892,288		23 892,288	21 879,910	2 012,378
materiel informatique	209 199,525	18 894,880	228 094,405	204 251,674	23 842,731
meublier de bureaux	24 769,030	1 058,476	25 827,506	21 795,680	4 031,826
Total	537 198,457	39 707,721	576 906,178	470 040,228	106 865,950

>A2 : Placements

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2010	Mouvement 2010	Brut au 31/12/2011	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2011
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 001 521,880	589 324,000	3 590 845,880	224 791,764	3 366 054,116
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 646 911,699	7,560	1 646 919,259	25 307,867	1 621 611,392
OPCVM	5 841 086,277	551 571,788	6 392 658,065		6 392 658,065
fonds commun de placement	1 461 745,361	10 554,752	1 472 300,113		1 472 300,113
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	185 014,000	635 800,000	820 814,000	5 161,258	815 652,742
obligations et autres titres à revenus fixes	91 523 601,300	15 961 580,000	107 485 181,300		107 485 181,300
autres placements	1 906 484,777	409 825,056	2 316 309,833		2 316 309,833

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote (> 40%) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2011, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Au 31/12/2011, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise avec lien de participation.

Filiales et participations

SOCIETES	Capital	VN	Nombre	%	BRUT	Corrections	Net
ADWYA	110 000 000	1	4141	0,00%	9 600,420	0,600	9 600,420
AMEN SYSTEMES	120 000	120	12000	8,33%	100833%1000	0,000	100833%1000
ARTES	25 500 000	1	852	0,00%	8 801,160	-679,896	8 121,264
BATAM	20 000 000	10	272	0,01%	5 005,058	-5 005,058	0,000
BATAM DA 1/4			2		8,942	-8,942	0,000
BIAT	170 000 000	170	19835	0,12%	429 202,027	0,000	429 202,027
BYZACENE	4 600 000	100	600	1,30%	6001,30%600	0,000	6001,30%600
COMAR IMMOBILIERE	11 500 000	500	12454	10,83%	1 245 400,000	0,000	1 245 400,000
COMAR INVEST	3 000 000	100	900	3,00%	90 000,000	0,000	90 000,000
ENNAKL	30 000 000	1	10000	0,03%	107 000,000	-12 800,000	94 200,000
ICF	9 000 000	10	150	0,02%	8 405,000	-1 311,800	7 093,200
PGH	180 003 600	1	139257	0,08%	995 339,490	0,000	995 339,490
SALIM	13 300 000	5	264	0,01%	3 960,000	0,000	3 960,000
SIFA	60 000	10	50	0,83%	11 150,000	-10 049,700	1 100,300
SOTETEL	23 184 000	1	560	0,00%	13 937,325	-10 486,605	3 450,720
SOTRAPIL	16 359 200	5	21	0,00%	315,397	-29,566	285,831
SOTUMAG	12 000 000	1	5787	0,05%	6 218,400	8,400	6 218,400
TPR	42 000 000	1	3062	0,01%	9 148,040	0,000	9 148,040
TUNIS RE	45 000 000	5	7856	0,09%	54 992,000	2,000	54 992,000

TOTAL	3 068 483,259	-40 371,567	3 028 111,692
--------------	----------------------	--------------------	----------------------

- Au 31/12/2011, la société ne possède aucune part dans une entreprise lui conférant la qualité d'associé indéfiniment responsable.
- Les corrections de valeurs sont déterminées conformément aux règles d'évaluation énoncées au niveau des principes et méthodes comptables.

>A3 : Créances

Libellé	2011			2010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-124 868,385		-124 868,385	-89 767,231		-89 767,231
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	3 487 113,482	56 788,448	3 430 325,034	3 194 815,535	56 788,448	3 138 027,087
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	7 107,442		7 107,442	46 157,326		46 157,326
Personnel	14 807,071	19 611,189	-4 804,118	13 085,390	19 611,189	-6 525,799
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 031 817,894		3 031 817,894	4 733 612,302		4 733 612,302
Débiteurs divers	54 663,933		54 663,933	1 519,369		1 519,369
Totaux	6 470 641,437	76 399,637	6 394 241,800	7 899 422,691	76 399,637	7 823 023,054

> A4 : Autres éléments d'actifs

Libellé	2011	2010
Caisse	8 547,192	3 768,202
Banques et chèques postaux	2 524 709,063	1 354 834,909
Effets à l'encaissement	5 083,404	6 182,704
Frais d'acquisitions reportés	825 726,300	941 891,572
Intérêts courus et non échus	4 114 442,590	3 668 799,956
Différences sur prix de remboursement	2 046 016,979	1 843 797,138
Charges constatées d'avance	39 756,119	17 411,486
Autres	7 315,555	4 712,822
Totaux	9 571 597,202	7 841 398,789

>P1 : Capitaux propres avant affectation

Libellé	Solde au 31/12/2010	Affectation bénéfice 2010	Dividendes	Augmentation de capital	Bénéfice 2011	Solde au 31/12/2011
Capital social	4 000 000,000			2 000 000,000		6 000 000,000
Réserve légale	400 000,000	77 372,849				0 77 372,849
Primes d'émission	50 000,000					50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521					568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	1 855 365,985	577 384,126				2 432 750,111
Réserve spécial d'investissement	150 000,000	472 700,000				622 700,000
Résultat	1 547 456,975	-1 127 456,975	-420 000,000		1 719 022,510	1 719 022,510
Total	8 571 010,481	0,00	-420 000,000	2 000 000,000	1 719 022,510	11 870 032,991

NB : Au 31/12/2011, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

(*) Le capital de la HAYETT, au 31/12/2011, est composé de 60 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	40 000	100	400010040	66,67%
AMEN BANK	15 000	150	1 500 000	25,00%
PGI Holding	3 000	100	300010030	5,00%
Autres	2 000	100	200010020	3,33%
TOTAL	60 000		60 000 000	100,00%

> P2 : Autres dettes

Libellé	2011	2010
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	909 123,686	1 120 045,911
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	168 937,906	65 841,275
Personnel	16 448,881	11 567,458
Etat, impôts et taxes retenues à la source	937 246,821	709 562,789
Etat, organismes sociaux	69 776,528	73 508,232
Etat, autres impôts et taxes	17 166,400	12 917,143
Créditeurs divers	324 643,835	291 616,603
Totaux	2 443 344,057	2 285 059,411

>P3 : Autres passifs

Libellé	2011	2010
Amortissements des différences sur prix de remboursement	928 553,124	708 247,396
Charges à payer	352 782,642	363 761,907
Totaux	1 281 335,766	1 072 009,303

III. Notes sur les postes des états de résultat

> Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2011	2010
revenus des participations	531 885,611	224 922,739
revenus des autres placements	6 382 709,996	5 359 436,306
autres revenus financiers	265 495,066	1 192 551,260
Total produits des placements	7 180 090,673	6 776 910,305

frais externes	5 875,111	1 718,472
autres frais	495 058,321	400 045,607
Total charges des placements	500 933,432	401 764,079

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2011 comportent 530 752,686 dinars de dividendes.

> Ventilation des charges de personnel

Libellé	2011	2010
Salaires	1 070 686,581	1 016 976,668
charges sociales	204 070,834	203 645,732
Autres	126 460,043	116 375,768
Total	1 401 217,458	1 336 998,168

> Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2011 à 1 523 822,448 dinars, contre 1 385 111,320 dinars au 31/12/2010.

> Impôts sur le résultat

Libellé	Réintégrations	Déductions
résultat comptable avant impôt	2 101 361,810	
moins value s/sicav	202 161,170	
dotations provisions s/sicav	129,234	
reprise provisions s/actions non cotées		228,350
dividendes		530 752,686
charges non déductibles	159 527,163	
reprise provision pour risques et charges		184 000,000
réinvestissement exonéré		655 800,000
	2 463 179,377	1 370 781,036
résultat imposable (bénéfice)		1 092 398,341
impôt sur les sociétés		382 339,300
minimum d'impôt		349 639,668
résultat net (bénéfice)		1 719 022,510

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	153 183,600	108 031,059
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	153 183,600	108 031,059

V. Notes sur le contrôle interne

Le programme d'Audit pour l'année 2011 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Souscription des contrats de bancassurance.
- Recouvrement et entretien du portefeuille.
- Gestion des rachats.
- Gestion des contrats collectifs.
- Mission de suivi du rapport du commissaire aux comptes se rapportant au contrôle interne.

Le service Audit interne n'a assuré durant l'année 2011 que le suivi du rapport du commissaire aux comptes se rapportant au contrôle interne.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances HAYETT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total net du bilan de 140 064 548 dinars, un résultat net de l'exercice de 1 719 023 dinars et un résultat technique vie net de 1 629 187 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2 - Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Assurances HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2011, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances HAYETT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le Commissaires aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances HAYETT

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

1- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 7.200 majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers facturés au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à D : 9.890 hors TVA.

2- Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2^{ème} étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la de rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de D : 94.000 majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à D : 98.998 hors TVA.

3- Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont pris en charge par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La société « COMAR » a facturé à votre société au titre de l'exercice 2011 un montant de D : 48.141.

Ces conventions ne suscitent pas de notre part de remarques particulières.

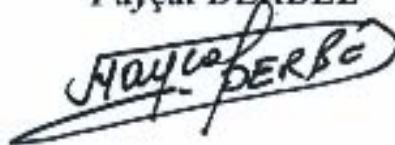
Nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaires aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL



Etats financiers annuels de SICAV**STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mourad FRADI.

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010 ET 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 666 095	12 369 825
Obligations et valeurs assimilées		589 512	401 537
Titres OPCVM		346 611	1 043 476
	3.1	12 602 218	13 814 838
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 895 094	5 556 313
Disponibilités	3.3	1 587 554	4 756 381
		3 482 648	10 312 694
<u>Créances d'exploitations</u>			
<u>Autres actifs</u>			
TOTAL ACTIF		16 084 866	24 127 532
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	58 972	375 300
Autres créditeurs divers	3.5	8 322	14 854
TOTAL PASSIF		67 294	390 154
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	15 978 886	23 874 066
Sommes distribuables	3.7	38 686	<136 688>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		<88 633>	
Sommes distribuables de l'exercice		127 319	<136 688>
ACTIF NET		16 017 572	23 737 378
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 084 866	24 127 532

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ETAT DE RESULTAT

COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 & 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres		270 489	411 061
Dividendes	4.1	250 022	381 531
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	20 467	29 530
Revenus des autres valeurs			
Revenus des placements monétaires	4.3	116 599	129 552
<i>Total des revenus des placements</i>		387 088	540 613
Charges de gestion des placements	4.4	<217 169>	<609 075>
Revenu net des placements		169 919	<68 462>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<42 274>	<65 464>
Résultat d'exploitation		127 645	<133 926>
Régularisation du résultat d'exploitation		<326>	<2 762>
Sommes distribuables de la période		127 319	<136 688>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		326	2 762
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 183	<800 298>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		153 861	4 384 752
Frais de négociation		<29 919>	<40 470>
Résultat net de la période		262 770	3 410 058

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 & 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		262 770	3 410 058
Résultat d'exploitation		127 645	<133 926>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 183	<800 298>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		153 861	4 384 752
Frais de négociation		<29 919>	<40 470>
<u>Distributions de dividendes</u>			<1 949>
<u>Transactions sur le capital</u>		<7 982 576>	5 801 995
Souscriptions		3 244 014	19 181 267
Capital		3 488 479	16 175 961
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<229 456>	3 148 716
Régularisation des sommes distribuables		<15 009>	<143 410>
Rachats		<11 226 590>	<13 379 272>
Capital		<11 882 274>	<10 923 216>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		507 834	<2 703 831>
Régularisation des sommes distribuables		62 738	141 178
Droit de sortie		85 112	106 597
<u>Variation de l'actif net</u>		<7 719 806>	9 210 104
<u>Actif net</u>			
En début de période		23 737 378	14 527 274
En fin de période		16 017 572	23 737 378
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		10 464	7 685
En fin de période		6 785	10 464
<u>Valeur liquidative</u>		2 360,733	2 268,480
<u>Taux de rendement</u>		4,07%	20,01%

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2011, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote				
ADWYA	443 350	318 975	305 271	1,90%
AMEN BANK	7 820	485 662	510 810	3,18%
ASSAD	52 700	508 441	558 515	3,47%
ASSAD DA 2011	22	10	9	0,00%
ASTREE	1 225	29 188	88 200	0,55%
ATL	81 600	417 014	447 658	2,78%
ATTIJARI BANK	8 197	141 641	153 300	0,95%
ATTIJARI LEASING	13 200	423 362	541 200	3,36%
BIAT	5 890	331 525	438 475	2,73%
BNA	13 350	162 301	160 440	1,00%
BT	40 447	437 081	433 066	2,69%
CARTHAGE CEMENT	122 000	384 068	494 466	3,07%
CIL	14 000	240 546	252 966	1,57%
ELECTROSTAR	41 417	372 200	157 799	0,98%
ENNAKL AUTOMOBILES	27 000	265 090	258 876	1,61%
ESSOUKNA	54 900	322 508	446 831	2,78%
G.I.F	84 500	650 799	485 791	3,02%
I.C.F	330	18 206	18 246	0,11%
LES CIMENTS DE BIZERTE	22 171	213 949	175 594	1,09%
MAGASIN GENERAL	790	76 677	107 014	0,67%
POULINA G H	48 397	368 314	395 549	2,46%
POULINA G H DA 2011	25	16	16	0,00%

S.N.M.V.T	2 287	64 925	64 758	0,40%
SERVICOM	19 410	142 302	213 490	1,33%
SIMPAR	21 650	838 437	1 249 010	7,77%
SITS	74 796	265 552	270 462	1,68%
SOMOCER	41 415	86 453	149 964	0,93%
SOMOCER DA 2011	53 000	11 064	18 550	0,12%
SOPAT	6 000	16 699	25 152	0,16%
SOTETEL	30 048	257 047	180 438	1,12%
SOTRAPIL	11 440	131 954	156 991	0,98%
SOTUVER	35 810	265 075	340 589	2,12%
STAR	1 930	259 010	284 636	1,77%
STB	16 800	195 444	168 050	1,04%
TELNET HOLDING	42 600	324 958	373 431	2,32%
TPR	55 000	292 285	327 305	2,03%
TPR DA 2011	37	31	26	0,00%
TUNINVEST-SICAR	22 780	184 278	226 570	1,41%
TUNIS RE	36 000	417 986	411 625	2,56%
TUNISAIR	12 884	30 221	21 749	0,14%
TUNISIE LEASING	7 320	205 981	211 072	1,31%
UBCI	8 650	308 398	379 406	2,36%
UIB	8 600	152 331	162 729	1,01%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 618 004	11 666 095	72,53%

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
B- Titres OPCVM				
FCP SMART EQUITY	155	186 934	232 384	1,44%
MAXULA INVEST SICAV	800	82 780	83 002	0,52%
FCP SAFA	300	30 553	31 225	0,19%
Total OPCVM		300 267	346 611	2,15%

<u>C- Obligations et valeurs assimilés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
1-Obligations de sociétés				
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	200 000	200 921	1,25%
TL 2011/2 F	2 000	200 000	201 665	1,25%
STB 2008/2	2 000	179 288	186 926	1,16%
Total Obligations de sociétés		579 288	589 512	3,66%
Total		11 497 559	12 602 218	78,34%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	6 637 566
Obligations	200 000
OPCVM	30 553
	6 868 119

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	7 347 754		7 498 136	150 382
Titres OPCVM	732 145		735 930	3 785
Obligation	12 806	9 752	22 252	< 306>
	8 092 705	9 752	8 256 318	153 861

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit:

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
TUNISIE FACTORING au 02/02/2012	1 000 000	995 404	997 059	6,20%
TUNISIE FACTORING au 15/02/2012	400 000	398 162	398 345	2,48%
Total billets de trésorerie	1 400 000	1 393 566	1 395 404	8,68%
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 10/01/2012	500 000	499 312	499 690	3,11%
Total certificats de dépôt	500 000	499 312	499 690	3,11%
Total	1 900 000	1 892 878	1 895 094	11,79%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	1 256 906	4 068 262
Ventes de titres à encaisser	353 553	632 114
Intérêt courus sur dépôt à vue	8 623	23 002
Amen Bank Pasteur	3 067	81 719
Achats de titres à régler	<9 337 >	<44 919
Retenue à la source/dépôt à vue	<1 725 >	<4 600
Liquidation émissions/rachats	<23 533 >	803
	1 587 554	4 756 381

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	56 560	85 418
Rémunération du dépositaire à payer	2 412	3 866
Commission de performance à payer	-	286 016
	58 972	375 300

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Retenue à la source à payer	2 636	4 496
Honoraires du commissaire aux comptes	2 340	3 631
TCL à payer	1 980	4 613
Redevance CMF	1 366	2 114
	<u>8 322</u>	<u>14 854</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
Capital au 1^{er} janvier 2011	
En Nominal	23 874 066
Nombre de titres	10 464
Nombre d'actionnaires	226
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	3 488 479
Nombre de titres	1 669
Nombre d'actionnaires entrants	4
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	11 882 274
Nombre de titres	5 348
Nombre d'actionnaires sortants	76
Autres mouvements	
Frais de négociation	< 29 919 >
Différences d'estimation (+/-)	11 183
Plus ou moins-value réalisée	153 861
Droit de sortie	85 112
Régularisations	278 378
Capital au 31 décembre 2011	
Montant	15 978 886
Nombre de titres	6 785
Nombre d'actionnaires	154
Taux de rendement	4,07%

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice antérieur	<133 926 >	45 293	<88 633 >
Exercice 2011	127 645	<326 >	127 319
	<u><6 281 ></u>	<u>44 967</u>	<u>38 686</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dividende SIMPAR	23 652	27 344
Dividende TUNIVEST SICAR	21 094	-
Dividende ATL	20 539	19 317
Dividende SITS	18 675	22 500
Dividende ASSAD	16 465	30 361
Dividende G.I.F	13 769	2 244
Dividende BIAT	13 478	13 120
Dividende SOTUVER	10 739	5 800
Dividende ESSOUKNA	10 129	13 772
Dividende UBCI	9 870	12 193
Dividende CIL	9 750	7 560
Dividende MAXULA INVEST	9 391	-
Dividende AMEN BANK	8 347	21 487
Dividende TPR	8 225	322
Dividende POULINA G H	6 860	12 636
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	5 812	-
Dividende SOTETEL	5 772	-
Dividende TUNISIE LEASING	5 687	16 660
Dividende ADWYA	5 602	7 695
Dividende TUNIS RE	5 496	526
Dividende SOTRAPIL	3 100	2 520
Dividende BT	3 075	14 053
Dividende BNA	3 011	27 528
Dividende STAR	2 983	-
Dividende ASTREE	1 960	2 580
Dividende SIMPAR NG 2010	1 894	-
Dividende SFBT	1 655	10 320
Dividende SOPAT	1 022	-
Dividende I.C.F	1 000	9 100
Dividende LES CIMENTS DE BIZERTE	970	1 414
Dividende ELECTROSTAR	-	19 683
Dividende SOPAT NS	-	18 269
Dividende S.N.V.M.T	-	17 110
Dividende BH	-	11 493
Dividende STB	-	9 180
Dividende STAR	-	8 703
Dividende ARTES	-	8 053
Dividende TUNISIE LEASING NS 2009	-	5 447
Dividende ASSURANCE SALIM	-	1 619
Dividende SFBT NG	-	922
	<u>250 022</u>	<u>381 531</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 20 467 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts sur billet	49 344	54 998
Intérêts sur dépôt à vue	38 279	47 803
Intérêts sur certificat	25 792	24 892
Autres revenus	2 422	1 179
Intérêts sur BTC	762	680
	<u>116 599</u>	<u>129 552</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	207 978	309 691
Rémunération du dépositaire	9 191	13 368
Commission de performance	-	286 016
	<u>217 169</u>	<u>609 075</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
TCL	17 312	32 531
Redevance CMF	15 585	22 666
Honoraires du commissaire aux comptes	9 060	10 017
Autres frais	317	250
	<u>42 274</u>	<u>65 464</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	57,051	51,664	62,865
Charges de gestion des placements	<32,007 >	<58,207 >	<61,628 >
Revenus net des placements	25,044	< 6,543 >	1,237
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<6,231 >	<6,256 >	<2,816 >
Résultat d'exploitation (1)	18,813	<12,799 >	<1,579 >
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,048 >	< 0,264 >	1,764
Sommes distribuables de l'exercice	18,765	<13,063 >	0,185
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,648	<76,481 >	280,657
Frais de négociation	< 4,410 >	< 3,868 >	<9,107 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	22,677	419,032	155,304
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	19,915	338,683	426,854
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	38,728	325,884	425,275

Droit de sortie	12,544	10,187	0,749
Résultat non distribuable de l'exercice	32,459	348,870	427,603
Régularisation du résultat non distribuable	41,029	42,516	32,479
Sommes non distribuables de l'exercice	73,488	391,386	460,082
Distribution de dividende	-	<0,184 >	<8,676 >
Valeur liquidative	2 360,733	2 268,480	1 890,341
<u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,36%	2,57%	3,26%
Autres charges / actif net	0,26%	0,28%	0,15%
Résultat distribuable / actif net	0,79%	<0,58% >	0,01%

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 16 084 866 DT, un actif net de 16 017 572 DT pour 6 785 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 360,733 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, l'actif est employé à la date du 31 décembre 2011 à raison de 78,34% dans des valeurs mobilières. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours de l'exercice 2011 le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 11 avril 2012

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2011. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2011 et comptabilisés par la société s'élève à 7 493 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2011, à 62 393 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2011, à 145 585 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes

Mourad FRADI

Tunis, le 11 avril 2012

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« ATTIJARI FCP CEA »
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat et l'état des variations de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Gestionnaire du fonds commun de placement pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » arrêtés au 31 décembre 2011 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2011, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

Tunis, le **26/03/2012**

Le commissaire aux comptes :
GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN*Arrêté au 31 Décembre 2011**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

<u>ACTIF</u>	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		1 980 189	1 797 837
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	1 717 205	1 797 837
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	262 984	-
c-Autres valeurs		-	-
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		32 216	16 465
a-Placements monétaires	3-2	-	-
b-Disponibilités	3-2	32 216	16 465
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-	-
AC4-AUTRES ACTIFS		-	-
TOTAL ACTIF		2 012 405	1 814 302
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	7 635	25 296
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	8 670	1 182
TOTAL PASSIF		16 305	26 478
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-3	1 968 444	1 773 136
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		27 656	14 687
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-4	10	-3 956
b-Sommes distribuables de la période	3-4	27 646	18 643
ACTIF NET		1 996 100	1 787 824
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 012 405	1 814 302

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2011
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>NOTE</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2010</i>
<u>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</u>		52 694	42 353
a-Dividendes	3-7	52 502	42 353
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-7	192	-
c-Revenus des autres valeurs	3-7	-	-
<u>PR 2-Revenus des placements monétaires</u>	3-8	91	1 077
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		52 785	43 430
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	3-9	22 320	21 533
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 466	21 897
<u>PR 3-Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2-Autres charges</u>	3-10	3 190	2 661
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 276	19 235
<u>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</u>		370	-592
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 646	18 643
<u>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation d'exploitation (annulation)</u>		-370	592
* Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-47 978	86 554
* Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 792	135 482
* Frais de négociation		-5 579	-10 042
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-20 488	231 229

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2011**

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	27 276	19 235
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-47 978	86 554
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 792	135 482
d-Frais de négociation de titres	-5 579	-10 042
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-16 385	-
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	536 212	366 396
*Capital	467 530	307 700
*Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	63 414	57 317
*Régularisation des sommes distribuables	5 269	1 379
*Droits d'entrée		
b-Rachats	-291 062	-377 049
*Capital	-253 060	-313 460
*Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-34 812	-61 633
*Régularisation des sommes distribuables	-3 190	-1 955
*Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	208 277	220 576
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de période	1 787 824	1 567 247
b-En fin de période	1 996 100	1 787 824
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de période	143 909	144 485
b-En fin de période	165 356	143 909
VALEUR LIQUIDATIVE	12,072	12,423
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,102	-
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-2,01%	14,53%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2011**

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la côte et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la côte.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à la juste valeur pour les titres non admis à la côte.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la côte, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la côte, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la côte demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière du fonds n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**ACTIFS****3-1 – Portefeuille Titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 1 980 189 DT contre 1 797 837 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Coût d'acquisition	1 903 754	1 681 421
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 558 215	893 934
- Titres OPCVM	90 539	787 487
- Obligations et valeurs assimilées	255 000	-
Plus ou moins values potentielles	68 438	116 416
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	68 160	111 602
- Titres OPCVM	291	4 814
- Obligations et valeurs assimilées	- 13	
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	7 997	-
Totaux	1 980 189	1 797 837

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 32 216 DT contre 16 465 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Avoir en banque	89 033	22 551
- Sommes à l'encaissement	86 971	19 187
- Sommes à régler	-143 856	-26 901
- Ecart sur intérêts courus /TCN	67	1 628
Totaux	32 216	16 465

PORTEFEUILLE AU 31/12/2011

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/11	% Actif	% K EMIS
Actions		1 558 215,346	1 626 375,603	80,82%	
AIR LIQUIDE	50	17 164,900	20 700,000	1,029%	0,00%
AMEN BANK	1 000	57 263,285	65 321,000	3,246%	0,01%
ARTES	2 060	24 067,100	19 780,120	0,983%	0,01%
ASSAD	8 168	87 714,878	86 564,464	4,302%	0,07%
ARAB TUNISIAN BANK	4 972	35 497,896	29 384,520	1,460%	0,00%
ARAB TUNISIAN LEASE	5 500	25 780,109	30 173,000	1,499%	0,03%
ATTIJARI BANK	7 659	162 102,995	143 238,618	7,118%	0,02%
ATTIJARI LEASING	740	24 310,643	30 340,000	1,508%	0,03%
BANQUE DE L'HABITAT	800	22 801,756	14 404,000	0,716%	0,00%
BIAT	300	19 627,990	22 333,200	1,110%	0,00%
BNA	2 500	32 282,882	30 045,000	1,493%	0,01%
BANQUE DE TUNISIE	10 925	107 986,699	116 973,975	5,813%	0,01%
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	2 411	40 843,902	43 564,359	2,165%	0,05%
CIMENT DE BIZERTE	6 763	47 169,810	53 562,960	2,662%	0,02%
ENNAKL	2 354	25 187,800	22 570,152	1,122%	0,01%
ESSOUKNA	8 857	63 340,430	72 087,123	3,582%	0,29%
GIF FILTER	187	528,587	1 075,063	0,053%	0,00%
MAGASIN GENERAL	503	60 138,758	68 136,883	3,386%	0,02%
MODERN LEASING	1 820	16 235,140	16 794,960	0,835%	0,05%
MONOPRIX	2 205	68 285,684	62 436,780	3,103%	0,02%
POULINA	3 848	25 881,656	31 449,704	1,563%	0,00%
SFBT	8 328	95 658,403	108 355,608	5,384%	0,01%
SIMPAR	2 078	109 756,840	119 881,898	5,957%	0,26%
SIPHAT	350	6 197,820	4 924,500	0,245%	0,02%
SITS	2 000	7 880,000	7 232,000	0,359%	0,02%
SOMOCER	4 271	7 988,229	15 465,291	0,768%	0,02%
DA1/10 SOMOCER 2011	3	1,561	1,050	0,000%	0,00%
SOTRAPIL	2 643	36 271,700	36 269,889	1,802%	0,08%
SOTUVER	3 192	27 182,759	30 359,112	1,509%	0,03%
SPDIT	11 507	74 674,370	77 142,928	3,833%	0,04%
STAR	200	28 046,915	29 496,000	1,466%	0,01%
STB	1 500	16 053,077	15 004,500	0,746%	0,01%
TUNISIE LEASING	526	14 048,912	15 167,210	0,754%	0,01%
TUNISAIR	10 000	19 750,000	16 880,000	0,839%	0,01%
TELNET HOLDING	1 710	9 918,000	14 989,860	0,745%	0,02%
TUNINVEST	298	2 291,620	2 963,908	0,147%	0,03%
TUNIS RE	901	10 369,500	10 302,034	0,512%	0,01%
TUNISIE PROFILE	2 554	14 170,619	15 198,854	0,755%	0,01%
UBCI	1 137	40 818,700	49 871,094	2,478%	0,01%
UIB	4 013	72 923,421	75 933,986	3,773%	0,02%
BTA		255 000,000	262 983,596	13,068%	
BTA6.75%JUILLET2017	150	153 000,000	157 785,719	7,841%	
BTA6.75%JUILLET2017	100	102 000,000	105 197,877	5,227%	
OPCVM		90 538,603	90 829,338	4,513%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	881	90 538,603	90 829,338	4,513%	0,062%
TOTAL			1 980 188,537	98,40%	

ACTIF NET ET PASSIFS**3-3 - Capital social :****- Capital au 31/12/2010**

- Montant	1 773 136
- Nombre de titres	143 909
- Nombre de porteurs de parts	11

Souscriptions réalisées

- Montant	530 944
- Nombre de titres	46 753
- Nombre de porteur de parts	5

Rachats effectués

- Montant	- 287 872
- Nombre de titres	25 306
- Nombre de porteurs de parts sortants	1

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	- 47 978
- Plus values réalisées sur cession de titres	5 792
- Frais de négociation	- 5 579

- Capital au 31/12/2011

- Montant	1 968 444
- Nombre de titres	165 356
- Nombre de porteurs de parts	15

3-4 - Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2011 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	27 646	18 643
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	- 3 956
Totaux	27 656	14 687

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Dividende	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	27 276		2 003	-1 633	27 646
Sommes distribuables des exercices antérieurs	14 687	14 677	1	-1	10
Totaux	41 963	14 677	2 004	- 1 634	27 656

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 7 635 DT contre 25 296 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Gestionnaire	5 699	24 268
Dépositaire	1 936	1 028
Totaux	7 635	25 296

3-6-Autres crédateurs divers

Au 31/12/2011, le solde de ce poste s'élève à 8 670 DT contre 1 182 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- CMF à payer	168	153
- Commission de distribution	1 936	1 028
- Dividendes 2010	448	-
- ETAT	6 118	-
Totaux	8 670	1 182

ETAT DE RESULTAT**3-7 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 52 694 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 contre 42 353 DT pour la même période pour l'année 2010 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des actions et valeurs assimilées	52 502	42 353
Revenus des obligations et valeurs assimilées	192	-
Totaux	52 694	42 353

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, à 91 DT contre 1 077 DT au 31/12/2010 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts/ compte courant	91	1 077
Totaux	91	1 077

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 22 320 DT contre 21 533 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	21 413	20 658
Rémunération du dépositaire	907	875
Totaux	22 320	21 533

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 3 190 DT contre 2 661 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du commercial	907	875
Redevance CMF	1 815	1 751
Impôts et Taxes	465	-
Autres Frais et Frais Bancaire	3	35
Totaux	3 190	2 661

4. Autres informations**4-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'«Attijari Gestion» au 31/12/2011 s'élèvent à 21 413 DT TTC.

4-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2011 s'élèvent à 907 DT TTC.

4-3 Rémunération du Commercial

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2011 s'élèvent à 907 DT TTC.

**FCP MAXULA STABILITY
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.674.914, un actif net de D : 1.668.731 et un déficit de D : 71.709 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 15,29% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012
Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>1 268 661</u>	<u>1 698 381</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		441 180	908 700
Obligations et valeurs assimilées		827 481	789 681
Placements monétaires et disponibilités		<u>256 159</u>	<u>474 477</u>
Placements monétaires	5	256 159	474 477
Créances d'exploitation	6	<u>150 094</u>	<u>325 137</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 674 914</u>	<u>2 497 995</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	5 981	8 536
Autres créditeurs divers	8	202	106 365
TOTAL PASSIF		<u>6 183</u>	<u>114 901</u>
ACTIF NET			
Capital	13	1 643 804	2 366 873
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 927	16 221
ACTIF NET		<u>1 668 731</u>	<u>2 383 094</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 674 914</u>	<u>2 497 995</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	49 719	24 128
Dividendes		15 461	9 927
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 258	14 201
Revenus des placements monétaires	10	8 771	16 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		58 490	40 702
Charges de gestion des placements	11	(28 461)	(24 877)
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 029	15 825
Autres charges	12	(1 899)	(1 628)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 130	14 197
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 203)	2 024
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 927	16 221
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 203	(2 024)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(118 314)	95 716
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		23 596	49 210
Frais de négociation		(5 121)	(4 540)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(71 709)	154 583

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(71 709)</u>	<u>154 583</u>
Résultat d'exploitation	28 130	14 197
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(118 314)	95 716
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 596	49 210
Frais de négociation de titres	(5 121)	(4 540)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(642 654)</u>	<u>1 787 664</u>
Souscriptions		
- Capital	2 349 524	5 746 865
- Régularisation des sommes non distribuables	(101 824)	613 897
- Régularisation des sommes distribuables	26 505	23 239
Rachats		
- Capital	(3 032 452)	(4 083 639)
- Régularisation des sommes non distribuables	145 301	(491 483)
- Régularisation des sommes distribuables	(29 708)	(21 215)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(714 363)</u>	<u>1 942 247</u>
ACTIF NET		
En début de période	2 383 094	440 847
En fin de période	1 668 731	2 383 094
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	20 604	4 246
En fin de période	14 659	20 604
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>113,837</u>	<u>115,662</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(1,58%)</u>	<u>11,40%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 18 mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 1.268.661 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		451 118	441 180	26,44%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	451 118	441 180	26,44%
AIR LIQUIDE	50	14 002	20 700	1,24%
AMEN BANK	100	6 150	6 532	0,39%
ARTES	370	4 198	3 553	0,21%
ATB	5 080	35 802	30 023	1,80%
ATL	1 397	8 074	7 664	0,46%
ATTIJARI BANK	2 242	49 702	41 930	2,51%
B.N.A	2 550	30 404	30 646	1,84%
BIAT	337	19 876	25 088	1,50%
BT	2 070	23 134	22 163	1,33%
BTE (ADP)	305	9 187	9 098	0,55%
CARTHAGE CEMENT	2 000	4 094	8 106	0,49%
CIL	810	18 190	14 636	0,88%
ENNAKL AUTOMOBILES	2 400	25 680	23 011	1,38%
LES CIMENTS DE BIZERTE	1 316	10 498	10 423	0,62%
MONOPRIX	1 063	35 056	30 100	1,80%
P.G.H	1 455	9 356	11 892	0,71%
SFBT	1 214	13 481	15 795	0,95%
SIMPAR	70	3 940	4 038	0,24%
SITS	2 182	7 968	7 890	0,47%
SPIDIT-SICAF	1 000	6 710	6 704	0,40%
STAR	500	79 323	73 740	4,42%
TELNET HOLDING	1 051	6 096	9 213	0,55%
TUNIS RE	980	11 724	11 205	0,67%
UIB	900	18 473	17 030	1,02%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		808 327	827 481	49,59%
AIL 2010-1	300	24 000	24 738	1,48%
AMEN BANK 2010	1 500	139 995	141 882	8,50%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	100 000	103 706	6,21%
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	1,87%
CHO COMPANY 2009	350	35 000	35 004	2,10%
CIL 2009/3	300	24 000	24 931	1,49%
CIL 2010/1	500	40 000	40 666	2,44%
ELW 2010	1 000	100 000	103 853	6,22%
HL 2009/2	300	18 000	18 212	1,09%
HL 2010-2	1 000	80 000	80 343	4,81%
HL 2010/1	500	40 000	40 904	2,45%
MEUBLATEX 2010 B	400	40 000	41 180	2,47%
STB 2010-1	400	37 332	38 560	2,31%
TUN LEASING 2011-1	1 000	100 000	102 269	6,13%
TOTAL		1 259 445	1 268 661	76,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				75,74%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	1 579 324	10 681	108 376	1 698 381	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	497 764			497 764	
Titres OPCVM	105 944			105 944	
Obligations	100 000			100 000	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(846 970)			(846 970)	25 863
Titres OPCVM	(105 944)			(105 944)	(2 267)
Obligations	(70 673)			(70 673)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(118 314)	(118 314)	
Variation des intérêts courus sur obligations		8 473		8 473	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	1 259 445	19 154	(9 938)	1 268 661	23 596

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 256.159 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	255 184	256 159	15,35%
TOTAL	255 184	256 159	15,35%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		15,29%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 150.094 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	150 075	325 125
Autres	19	12
Total	<u>150 094</u>	<u>325 137</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 5.981 contre D : 8.536 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	5 521	7 879
Rémunération du dépositaire	460	657
Total	<u>5 981</u>	<u>8 536</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 202 contre D : 106.365 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	129	187
Retenues à la source	73	105
Achat de titres à décaisser	-	106 073
Total	<u>202</u>	<u>106 365</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 49.719 contre D : 24.128 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote des titres OPCVM	12 005	7 893
	3 456	2 034
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des obligations	34 258	14 201
TOTAL	49 719	24 128

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 8.771 contre D : 16.574 au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi :

	Année 2011	Année 2010
- Intérêts sur comptes de dépôt	5 121	5 962
- Intérêts des certificats de dépôt	3 650	10 612
TOTAL	8 771	16 574

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 28.461 contre D : 24.877 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	26 272	22 963
Rémunération du dépositaire	2 189	1 914
Total	<u>28 461</u>	<u>24 877</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 1.899 contre D : 1.628 au 31 décembre 2010, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	1 855	1 622
Autres	44	6
Total	<u>1 899</u>	<u>1 628</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	2 366 873
Nombre de parts	20 604
Nombre de copropriétaires	27

Souscriptions réalisées

Montant	2 349 524
Nombre de parts émises	20 453
Nombre de copropriétaires nouveaux	26

Rachats effectués

Montant	(3 032 452)
Nombre de parts rachetées	(26 398)
Nombre de copropriétaires sortants	(29)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(118 314)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 596
Régularisation des sommes non distribuables	48 158
Frais de négociation	(5 121)
Résultat incorporé à la V.L	16 221
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(4 681)

Capital au 31-12-2011

Montant	1 643 804
Nombre de parts	14 659
Nombre de copropriétaires	24

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	3,990	1,975	2,700
Charges de gestion des placements	(1,942)	(1,207)	(0,892)
Revenus net des placements	2,049	0,768	1,808
Autres charges	(0,130)	(0,079)	(0,059)
Résultat d'exploitation (1)	1,919	0,689	1,749
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,219)	0,098	0,401
Sommes distribuables de l'exercice	1,700	0,787	2,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(8,071)	4,646	2,982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,610	2,388	(1,166)
Frais de négociation	(0,349)	(0,220)	(0,298)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(6,811)	6,814	1,517
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(4,892)	7,503	3,266
Résultat non distribuable de l'exercice	(6,811)	6,814	1,517
Régularisation du résultat non distribuable	3,285	4,235	0,159
Sommes non distribuables de l'exercice	(3,526)	11,049	1,677
Valeur liquidative	113,837	115,662	103,826
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,69%	1,10%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,07%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,48%	0,72%	2,11%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.